

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance plénière du mercredi 05 novembre 2025 sous la présidence de M. Yves JUHEL

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n° 193-2025 : Procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 24 septembre 2025.....5

M. Yves JUHEL

Délibération n° 194-2025 : Motion pour la restauration des conditions optimales de circulation dans le tunnel de Tende.....5

M. Jean-Pierre VASSALLO

FINANCES

Délibération n° 195-2025 : Décision modificative n° 1 - budget annexe des transports, exercice 2025.....5

M. Daniel ALBERTI

Délibération n° 196-2025 : Décision modificative n° 2 - budget annexe de l'eau, exercice 2025.....6

M. Daniel ALBERTI

Délibération n° 197-2025 : Décision modificative n° 3 - budget principal, exercice 2025...6

M. Daniel ALBERTI

Délibération n° 198-2025 : Décision modificative n° 3 - budget annexe de l'assainissement, exercice 2025.....7

M. Daniel ALBERTI

Délibération n° 199-2025 : Fonds de concours pour la Commune de Menton – enveloppe de l'année 2025.....7

M. Yves JUHEL

Délibération n° 200-2025 : Fonds de concours pour la Commune de Sainte-Agnès – enveloppe de l'année 2025 – modification de la délibération n° 3/2025 du 6 février 2025. .8

M. Yves JUHEL

Délibération n° 201-2025 : Fonds de concours pour la Commune de Castellar – enveloppe de l'année 2025.....10

Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI

Délibération n° 202-2025 : Fonds de concours pour la Commune de Gorbio – enveloppe de l'année 2025.....10

M. Yves JUHEL

Délibération n° 203-2025 : Fonds de concours pour la Commune de Saorge – enveloppe de l'année 2025.....	11
Mme Brigitte BRESCE	
Délibération n° 204-2025 : Rapport sur l'évaluation des attributions de compensation.....	11
M. Daniel ALBERTI	
Délibération n°205-2025 : Création de tarifs communautaires.....	12
M. Daniel ALBERTI	

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Délibération n° 206-2025 : Projet CERV-2025-Town Twinning call de la Commission Européenne.....	12
M. Jean-Pierre VASSALLO	
Délibération n° 207-2025 : Participation au projet Call for b-solutions Pilot Actions (Bsolutions 3.0).....	12
M. Jean-Pierre VASSALLO	

ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Délibération n° 208-2025 : Adhésion à ECOPAE, filière REP pour les Petits Appareils Extincteurs, PAE.....	13
M. Gérard SPINELLI	

TRANSPORT ET MOBILITÉ

Délibération n° 209-2025 : Convention relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée ZOU! + RESEAU URBAIN pour la desserte du réseau de transport urbain de la COMMUNAUTE DE LA RIVIERA FRANCAISE.....	13
M. Sébastien OLHARAN	
Délibération n° 210-2025 : Appel à Manifestation d'Intérêt : installation et exploitation de bornes de recharge ultra-rapide de véhicules électriques.....	14
M. Guy BONVALLET	

HABITAT

Délibération n° 211-2025 : Adoption d'une Charte de bonnes pratiques entre les bailleurs sociaux et la CARF.....	14
M. Patrick CESARI	
Délibération n° 212-2025: Subvention pour la production de logements pour actifs à Unicil pour l'acquisition en VEFA de 20 appartements situés 95 route de Sospel à Menton.....	14
M. Patrick CESARI	
Délibération n° 213-2025 : Subvention 1001 vies habitat "Le Saint-Just" à Menton pour la construction de 31 logements locatifs sociaux.....	15
M. Patrick CESARI	
Délibération n° 214-2025 : Subvention 1001 Vies Habitat pour la construction de 24 logements locatifs sociaux immeuble les Faunes 2 73-75 Route de Sospel à Menton.....	15
M. Patrick CESARI	
Délibération n° 215-2025 : Subvention 1001 vies Habitat pour la construction de 58 logements locatifs sociaux "Le Limoneto" 92 av. des Acacias à Menton.....	16
M. Patrick CESARI	

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Délibération n° 216-2025 : Acquisition du château de la Causega à Fontan.....	16
M. Philippe OUDOT	

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n° 217-2025 : Compte-rendu des décisions communautaires.....	17
M. Yves JUHEL	

SEANCE

La séance est ouverte à 17h30 sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Étaient présents :

M. Yves JUHEL, M. Patrick CESARI (arrive à 17h49), M. Gérard SPINELLI (quitte la séance à 19h15 avant le vote de l'affaire n°24), M. Jean-Mario LORENZI, M. Jean-Jacques RAFFAELE, M. Jean-Pierre VASSALLO, M. Sébastien OLHARAN, Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, M. Daniel ALBERTI, Mme Brigitte BRESC, M. Philippe OUDOT, M. Guy BONVALLET, M. Patrice NOVELLI, Mme Floriane CAZAL, Mme Isabelle ALMONTE, Mme Carmela CARTARRASA, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Cindy GENOVESE, M. Edouard-Jean CURTET, M. Stéphane MANFREDI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, Mme Brigitte ALBERTINI

Absents :

M. Albert FILIPPI, M. Fabrice PASTOR, M. Mathieu MESSINA, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Joanna GENOVESE, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, M. Alain DUCRUET, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, Mme Patricia LORENZI, M. Guillaume CONTESSE, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Marinella GIARDINA

Pouvoirs :

M. Olivier CHANTREAU donne pouvoir à Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, M. Dominique NICOLAÏ donne pouvoir à M. Ghislain POULAIN, M. Eric FORMENTO donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, Mme Mailys SALIVAS donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Christophe GLASSER donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Martine FERRERO donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI, M. Patrick CESARI donne pouvoir à M. Jean-Louis DEDIEU jusqu'à son arrivée à 17h49

M. Le Président : On a le quorum, on va pouvoir commencer mais avant qu'on étudie l'ordre du jour, je souhaiterais faire une petite mise au point et vous dire quelques mots concernant les problèmes que vit actuellement une des fonctionnaires de la CARF.

J'ai toujours dit, et je le redis, qu'aussi bien en tant que Président de la CARF que maire de Menton, je ne peux pas accepter et tolérer qu'on diffame les gens et qu'on étale la vie publique des gens sur les réseaux sociaux, qui plus est à partir de feuilles de torchon, y a pas d'autres mots, à partir de documents volés. Alors, comment ils sont arrivés entre leurs mains, je n'en sais rien, la police fait son enquête. Mais pour être clair, Zineb MEKARSSI, qui travaille à la CARF, est victime depuis des semaines d'un torchon qui s'appelle « Présence et Avenir », pour ne pas le nommer, que j'ai moi-même d'ailleurs subi pendant 2 ans, ça c'est différent, je l'assume, mais il n'est pas normal qu'une fonctionnaire soit traitée de cette manière-là. Donc je tenais à dire devant le conseil communautaire que je lui accorde toute ma confiance pour le travail qu'elle a fait, et qu'elle fait très bien, au sein de la CARF.

J'ajouterais que j'ai réuni à Menton la totalité du personnel des ressources humaines, qui, je vous le rappelle, sont mutualisées, pour leur expliquer un certain nombre de choses et leur dire qu'ils n'avaient pas de raison d'être mis à l'index comme ça a un peu été fait, et qu'en tant que maire je leur gardais toute ma confiance et je ne pensais pas que des fonctionnaires

pouvaient se permettre de faire certaines choses, et que ce n'est pas normal non plus qu'ils soient mis sur la place publique de cette manière. Donc, je ne vais pas prolonger plus loin cette remarque, mais je tenais à la fois aussi bien pour la fonctionnaire de la CARF que pour tous les fonctionnaires des ressources humaines qui sont mutualisés, dire qu'en ce qui me concerne, les fonctionnaires bien sûr ont un devoir de réserve, c'est évident mais qu'ils font leur travail, ils font bien leur travail, qu'ils n'ont aucune raison d'être traités de cette manière-là. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire au conseil avant qu'on commence l'ordre du jour.

M. Cédric MONTEIRO : Monsieur le président, bonsoir, je voulais juste rebondir par rapport à l'intervention que vous venez de faire pour madame MEKARSSI et j'abonde dans votre sens, si ce n'est que j'ai deux trois petites remarques. La première c'est que « Présence et Avenir » faisait partie quand même, à un moment donné, de vos très proches...

M. Le Président : Monsieur MONTEIRO, on ne va pas engager un débat s'il vous plaît...

M. Cédric MONTEIRO : ...la deuxième chose, c'est facile de donner des leçons, c'est très bien et là j'abonde dans votre sens. La difficulté c'est, après, de les appliquer. Et ensuite tout le monde est au courant que cette semaine il y a eu un appel qui a été fait à l'encontre de Mme PAIRE.

M. Le Président : un appel ? Vous parlez de la décision de justice ? Je n'ai pas l'intention de la commenter.

M. Cédric MONTEIRO : c'est juste pour donner l'information à toute l'assemblée. La CARF s'est portée partie civile. Sauf erreur de ma part, à aucun moment je n'ai pas vu passer de décision communautaire dans ce sens. Donc soit c'est de votre propre chef, soit, je prends à témoin l'assemblée ici, il y aura la jurisprudence Sandra PAIRE puisqu'en fait on lui reproche de ne pas être sortie de la salle pour un vote et depuis ce jour-là, on se retrouve à devoir presque tous sortir lors du vote de certaines délibérations au sujet de l'OTC. Ça n'a jamais existé même du temps de M. NOVELLI, il y a 30 ans. Vous imaginez ?

M. Le Président : M. MONTEIRO, on n'est pas là pour débattre du cas de Mme PAIRE. C'est la justice qui le traite. Si elle veut faire une déclaration personnelle, elle en a parfaitement le droit. Je comprendrais pourquoi elle le fait. Simplement on ne va pas revenir sur ce problème, une fonctionnaire était en cause, je souhaitais qu'on mette les choses au point. Là on est devant une décision de justice que je ne peux pas commenter que je ne commenterai pas.

M. Cédric MONTEIRO : et c'est pour ça qu'elle ne commente pas. Et là, je vous parle en tant que élu. Ça veut dire que tous les élus communautaires sont censés être au courant que la CARF s'est portée partie civile contre Sandra PAIRE. Et ici, je prends à témoin tous les maires et tous les conseillers communautaires, sont-ils au courant oui ou non ? La réponse est non.

M. Le Président : le directeur général des services de la CARF de l'époque, qui était mutualisé avec la ville de Menton, c'est lui qui a déposé un article 40, ce n'est pas moi en tant que président de la CARF. Le juriste de la CARF vous répondra, ce n'est pas moi qui ai déposé l'article 40 loin s'en faut. Mme PAIRE en dépose régulièrement des articles 40, elle connaît elle l'a fait à plusieurs occasions...

M. Cédric MONTEIRO : A bon escient...

M. Le Président : ... y compris sur un des sujets que je viens d'aborder au début, on est d'accord ? C'est suite à un article 40 qu'elle a fait. On ne va pas se lancer dans ce débat là. Ce n'est pas un débat politique. Moi, je voulais mettre les choses au point par rapport à une fonctionnaire de la CARF, qui est la suite d'un article 40 qui a été fait par madame PAIRE, je suis désolé parce qu'il faut dire les choses, qui a reçu une lettre anonyme et qui tout à coup s'est dit "Ah mon dieu, monsieur le procureur, est-ce que vous êtes au courant ?" Article 40. Je ne veux pas me lancer dans ce débat, c'est vis-à-vis de la fonctionnaire. Pour le reste, c'est une décision de justice. J'ai répondu que c'était le directeur général des services à l'époque qui était mutualisé, M. LE FLOCH pour ne pas le nommer, qui a porté un article 40 contre Mme PAIRE pour les raisons que vous évoquez. Il y a eu deux cas : un où en effet elle était restée dans la salle, le deuxième où elle n'était même pas là, elle avait donné un pouvoir.

M. Cédric MONTEIRO : OK. Et donc pourquoi vous avez maintenu cette plainte pendant 2 ans ? Est-ce que les maires sont toujours au courant ? Parce que c'est bien beau d'évoquer M. LE FLOCH puisqu'on parle de lui, mais qui signe au sein de la CARF ?

M. Le Président : le directeur général.

M. Cédric MONTEIRO : ah donc Mme PROSILLICO a la signature aussi, elle peut faire ce qu'elle veut.

M. Le Président : on n'est pas là pour parler du cas de Mme PAIRE, c'est en justice. La justice en décidera. Elle a pris une décision, personne n'est intervenu à ce niveau-là. Je regrette pour elle. Je suis très clair. Je regrette pour elle parce qu'elle l'a expliqué en conseil municipal. Mais une fois encore, il y a une loi.

M. Cédric MONTEIRO : mais vous regrettez ?

M. Le Président : à titre personnel.

M. Cédric MONTEIRO : à titre personnel vous regrettez ?

M. Le Président : à titre personnel, je regrette ce qui lui arrive.

M. Cédric MONTEIRO : ben alors là c'est un beau sketch. Vous regrettez ?

M. Le Président : mais oui et alors j'ai pas honte de le dire. Je pense que je ne suis pas le seul mais c'est comme ça, il y a un appel. Ça peut vous étonner mais vous me connaissez mal, ne faites pas le mariole M. MONTEIRO.

M. Cédric MONTEIRO : alors par contre excusez-moi, vous avez l'âge de mon père et même mon père ne se permettrait pas de me dire « fais pas le mariole ». Alors non, écoutez-moi, vous allez vite redescendre.

M. Le Président : ça suffit, taisez-vous, vous n'avez pas la parole, vous ne lui rendez pas service en faisant ça en plus. On reprend l'ordre du jour après la perturbation de M. MONTEIRO.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n° 193-2025 : Procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 24 septembre 2025

M. Yves JUHEL

Le conseil communautaire PREND ACTE du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 24 septembre 2025.

Arrivée de M. Patrick CESARI à 17h49

Délibération n° 194-2025: Motion pour la restauration des conditions optimales de circulation dans le tunnel de Tende

M. Jean-Pierre VASSALLO

M. Le Président : c'est une motion importante. On ne va pas refaire tout l'historique du tunnel de Tende, tout le monde le connaît par cœur. J'espère que sur ce dossier, il y aura unanimité du conseil communautaire pour soutenir Jean-Pierre VASSALLO, ainsi que les maires de la Roya qui sont tous concernés, même si Tende est en première ligne. Est-ce qu'il y a des questions concernant cette motion ?

M. Patrick CESARI : tout d'abord, je vous prie de m'excuser pour mon retard. Je n'ai qu'une question Jean-Pierre, je comprends à la fois l'agacement et le besoin de réagir. Il faut réclamer le lieu de réunion parce que moi je suis allé à Paris pour la réunion mais il devrait la faire chez nous ou chez les Italiens.

M. Jean-Pierre VASSALLO : c'est l'Italie qui préside la Commission Intergouvernementale (CIG). Ils doivent faire la réunion une fois en France, une fois en Italie. La dernière fois ils l'ont fait à Limone, ils ne nous ont rien dit. Alors c'est pour ça que ce courrier, on va l'adresser d'abord au ministre. J'ai demandé au président de la délégation française de venir sur place parce que c'est bien gentil, ils se réunissent tous les 6 mois, on sait pas ce qui se passe. J'ai presque exigé qu'ils viennent sur place à l'improviste : ils déclarent 150 ouvriers, moi je suis monté tous les jours, j'en comptais 37. Le jour où il est monté, il a eu une fuite, il y en avait 60 mais on était loin des 150.

M. Patrick CESARI : pour rester cohérent et dire dans la motion que nous souhaitons que les élus concernés soient présents, il faut exiger que le lieu de réunion permette d'y aller parce que très sincèrement, si elle se passe à Paris ou à Milan, c'est problématique.

M. Jean-Pierre VASSALLO : dans le règlement ils n'ont pas obligation d'inviter les maires de la vallée. Il y a un représentant de la Région, il y a un représentant du Département, je crois que c'est toi, elle est constituée comme ça la CIG. Après s'ils veulent bien nous inviter mais ils n'ont pas obligation. Et le comble c'est que leur dernière réunion ils l'ont faite par visioconférence et par téléphone, les gars étaient en voiture.

M. Patrick CESARI : on peut ajouter dans la motion que le lieu de réunion soit accessible.

M. Le Président : on va l'ajouter, ça ne me pose aucun problème, au contraire.

M. Jean-Pierre VASSALLO : le problème, c'est que cette entreprise n'est pas à la hauteur pour faire les travaux. Cette entreprise fait avaler à l'ANAS des couleuvres et l'ANAS fait

passer le truc à la CIG. Tant et si bien qu'ils refusent toujours de travailler la nuit et pourquoi la CIG ne leur impose pas de travailler la nuit ? En ce moment dans le tunnel, il y a plus d'engins arrêtés que d'ouvriers. On va envoyer la motion au président de la Région, au président du Département, au président de la CIG et au ministre des transports.

M. Patrick CESARI : il faut demander dans la motion que la réunion se tienne dans un lieu qui nous permette de nous y rendre et qu'on aimerait être invité.

M. Le Président : donc on rajoute la phrase dans la motion.

M. Patrick CESARI : on l'ajoute, on insiste sur l'invitation que les autorités doivent faire au niveau des maires.

M. Jean-Pierre VASSALLO : c'est écrit « demandons à la commission intergouvernementale franco-italienne, CIG, d'associer les maires de la Roya à toutes décisions ... ».

M. Le Président : un lieu de réunion chez nous, ça sera rajouté. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

M. Stéphane MANFREDI : Monsieur le président, chers collègues, bonsoir. Moi, je suis content qu'on fasse une énième motion parce que nous sommes les spécialistes de la motion à la CARF. Si je dois compter le nombre de motions qu'on a fait depuis le début du mandat, nous n'avons bientôt plus besoin de les rédiger tellement nous en faisons. Mais j'ai l'impression qu'elles servent pas à grand-chose. Je pense que c'est bien qu'on fasse une motion parce qu'il faut marquer le coup, il faut acter, c'est très bien, on est les spécialistes, je veux dire... Je vais être poli parce que sinon je risquerais d'être très désagréable.

À un moment donné, en tout cas, on est en train de dire quelque chose que personne ne relève : il est prévu qu'il y ait 150 ouvriers sur un chantier. Excusez-moi, il n'est quand même pas compliqué de faire un constat pour montrer combien il y a réellement d'ouvriers qui travaillent et mettre les gens devant leurs responsabilités. S'il est prévu dans un contrat qu'il y ait 150 ouvriers qui doivent travailler, faites un constat une bonne fois pour toutes et mettez-leur sous le nez. S'il n'y a pas 150 ouvriers sur le chantier, on demande des pénalités. Il faut peut-être un petit peu bouger avant de faire des motions. Il y a des réalités, si le contrat n'est pas respecté, il faut qu'on aille plus loin que ça.

M. Le Président : je pense que ce n'est pas si facile que ça.

M. Jean-Pierre VASSALLO : si je peux me permettre, moi je dis 150 ouvriers, c'est pas marqué sur le contrat 150 ouvriers. Sur le contrat, il y a marqué début des travaux 2013, fin du premier tunnel 2017 et réalisation de l'ancien tunnel 2025. Voilà, le contrat c'est celui-là.

M. Stéphane MANFREDI : et où sont les contraintes si le contrat n'est pas respecté ? Où sont les contraintes ? Les contraintes budgétaires ? Combien doivent-ils donner...

M. Le Président : c'est un problème entre le gouvernement italien et le gouvernement français, le traité du Quirinal et on a l'ANAS au milieu.

M. Stéphane MANFREDI : on peut mettre un mot sur la motion, on peut peut-être intervenir en disant mettez en application un certain nombre de contraintes parce que ça reste une société, une société à qui on ne met pas de contraintes sur n'importe quel marché mais à un moment donné, elle est tranquille : je vous finirai les travaux en 2055.

M. Le Président : non mais si c'était si facile je pense que ça aurait été fait.

M. Stéphane MANFREDI : alors faisons des motions, encore une...

M. Patrick CESARI : non, moi je veux réagir à ça parce que lorsque l'on est un élu concerné et que l'on vit des situations pour lesquelles on n'a pas les moyens politiques d'agir, que nous reste-t-il ? Il nous reste simplement à nous plaindre d'une situation et d'exiger des autorités de tutelle qu'elles se chargent de gérer le problème. De quelle manière peut-on solliciter, interpeller l'autorité de tutelle ? On peut l'appeler autrement, mais on a toujours appelé cela une motion. Lorsqu'effectivement Jean-Pierre nous dit que c'est un constat flagrant, de 150 ouvriers, on en voit que trois agir, mais c'est les autorités françaises, c'est pas le maire de Tende qui peut agir. On n'a pas d'autres moyens de se faire entendre. On ne fait pas des motions simplement pour passer du temps. C'est aujourd'hui notre seul moyen d'exister et de faire entendre nos désaccords concernant ce qui se passe là-haut et qui est sous la main des autorités françaises et italiennes uniquement. Jean-Pierre subit, Breil subit, toute la vallée subit. Le président de la République est venu, on est d'accord, le ministre des Transports est venu. Comment les interpeller ? C'est pas par téléphone. Il faut effectivement qu'à l'unanimité, on dise bien une nouvelle fois, cette motion, c'est la motion d'un ras le bol encore une fois avéré, mais on n'a pas d'autres moyens. Il ne faut pas nous taxer de faire cela pour passer du temps non, on n'a pas d'autres moyens. Je me souviens de Jean-Jacques quand il a voulu se faire entendre il nous l'a dit, mais il avait la main, on s'est retrouvé dans les rues de La Turbie pour qu'enfin on prenne conscience qu'il fallait ouvrir la bretelle d'autoroute de Beausoleil. On l'a fait parce qu'on pouvait agir. Que peuvent faire aujourd'hui les élus de la vallée ? Souffrir, appeler celles et ceux qui devraient s'en préoccuper et qui depuis des années ne s'en préoccupent pas. Donc moi je soutiens cette motion et je suis très heureux que cette motion, une nouvelle fois, nous la votions à l'unanimité pour démontrer qu'il y a une solidarité dans cette affaire et qu'on en a ras le bol. C'est exactement ce que je ressens. Et je plains, parce que je sais que quand on est maire, on porte tous les malheurs de la commune dans laquelle on est élu, je plains les élus de la vallée parce que je sais ce qu'ils vivent depuis des années où on les prend pour des billes. Voilà, c'est ça la vérité de la vallée, du tunnel et de tout ce qui s'est passé avec ça. Malheureusement, je vous le dis, je crois effectivement que dans cette affaire, pour avoir participé à des réunions à Paris, je me déplaçais parce que je représentais le département, il fallait que je sache de quoi j'allais parler et surtout comprendre un petit peu comment s'animaient ces réunions, on sent bien que les Italiens, je vous le dis comme je l'ai ressenti, en imposent à la France. On est d'accord ? Je trouve les bons mots, je crois. On impose à la France et quand on sort des réunions, bah on a vu Paris quoi. On a passé 48 heures pour avoir une réunion de 4h dans un après-midi, voilà comment ça se passe. Les Italiens nous imposent ce que nous vivons depuis 10 ans. Alors sous prétexte, peut-être que c'est eux qui financent d'une manière peut-être plus importante que la France, mais malgré tout, c'est des centaines de millions d'euros de chaque côté. Donc moi, je vais vous dire, la solidarité pour les maires de la vallée, je veux bien l'exprimer chaque fois qu'on me le demandera, je le ferai.

M. Stéphane MANFREDI : Je remercie Patrick. Moi j'aurais presque aimé que la motion soit vidéo plutôt qu'écrite parce que Patrick vient d'exprimer ce que je pense, que des mots n'exprimeront pas et je t'en remercie une fois de plus. Mais ce soir au-delà de la motion qu'évidemment on votera tous, maintenant on va dire les mots clairs : c'est un échec du gouvernement français dans une impuissance totale dans ce bilatéral, c'est un échec total du gouvernement français. Nous n'avons pas été à la hauteur d'imposer quoi que ce soit.

M. Le Président : les législatives ne sont pas arrivées...

M. Stéphane MANFREDI : s'il vous plaît, on va continuer monsieur le président, vous êtes gentil, laissez-moi parler quand c'est à moi. Donc on est dans un échec. Patrick vient de le rappeler et je pense qu'aujourd'hui il est bon au-delà de la motion, de dire qu'effectivement les maires de la vallée n'en peuvent plus parce que ça fait des années qu'on leur promet deux tuyaux dans le tunnel, ils en ont un qui n'a pas été fait. On a doublé les prix et chaque fois, excusez-moi, on dit amen à tout. On continue et on avance. Et Patrick a raison sur ce point-là, c'est qu'à un moment donné, l'État français n'a jamais su s'imposer, n'a jamais été à la hauteur et a encore moins su s'imposer à l'Italie. Aujourd'hui, ce sont les élus locaux qui toute la journée sont sur le terrain le subissent et le vivent depuis des années. Mais il faut le dire, il faut aller jusqu'au bout. C'est pas simplement de dire la motion de ceux qui subissent, c'est qu'aujourd'hui l'État français n'a pas été capable d'accompagner les maires de cette vallée ce qui leur permettrait aujourd'hui de vivre, simplement de vivre courageusement parce que le travail qu'ils font est admirable. Ils le font depuis des années, ils se battent depuis des années. C'est eux qui sont en première ligne et évidemment tout le monde est là pour les soutenir parce qu'on sait ce que ça représente pour eux. On l'a vu au moment de la tempête Alex, tout ce qu'ils ont fait, tout ce qui a été porté, c'était incroyable. On est en fin de mandat et je tiens à saluer publiquement le travail incroyable qui a été fait par les maires de la vallée. Mais aujourd'hui, je suis désolé, en même temps qu'on fait une motion il faut montrer à quel point nous avons une défaillance. On n'est pas aux élections législatives, monsieur le président, on le sait, c'est pas la question des législatives, c'est qu'aujourd'hui au-delà de la politique ça ne fonctionne pas et que ça continue à ne pas fonctionner, on a eu l'ouverture partielle d'un tunnel qu'on referme partiellement, c'est extraordinaire. Il a fallu lutter pour ouvrir un tunnel et maintenant on est obligé de lutter pour qu'on le rouvre parce qu'on nous le referme, mais on est où ? Je crois que clairement au-delà de la motion et justement comme vous le faites d'habitude monsieur le président, vous prenez la presse à témoin et ...

M. Le Président : mais je la prends à témoin, j'espère qu'elle fera un gros titre la-dessus demain...

M. Stéphane MANFREDI : ...bien maintenant le tunnel de Tende est un échec de l'État français. Merci.

M. Le Président : bien, merci Stéphane. Je vois que la presse a entendu, elle prend des notes et je la prends en effet à nouveau à témoin.

M. Jean-Pierre VASSALLO : mais moi, j'ai pris la presse à témoin et la télévision à témoin où j'ai dit publiquement que l'histoire se souviendra que le tunnel du col de Tende, c'est une faillite, c'est un échec total en plus pour les relations franco-italiennes.

M. Le Président : on a un traité qui est le traité du Quirinal, on se bat également au sein de notre communauté pour arriver à faire un GECT qui, s'il existait, nous aiderait bien sur les problèmes qui vont se passer à la frontière française à Vintimille. Je ferme la parenthèse mais j'espère que ça ne sera pas le même sujet que vous avez vécu pour nous.

On rajoutera la phrase qu'ont demandée de rajouter Patrick CESARI et Jean-Pierre VASSALLO.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - ADOPTE cette motion,

2°/ - DIT qu'elle sera transmise à toute autorité susceptible d'intervenir sur l'avancée du chantier, et notamment à la Commission intergouvernementale franco-italienne (CIG), à M. Le Ministre des Transports, à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à M. Le Président de Région, à M. Le Président du Conseil Départemental.

FINANCES

Délibération n° 195-2025 : Décision modificative n° 1 - budget annexe des transports, exercice 2025

M. Daniel ALBERTI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, pour un montant total de + 277.902 € (+ 277.902 € en section d'exploitation et 0 € en section d'investissement), telle que présentée par chapitre dans le tableau ci-dessus :

pour la section d'exploitation :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	+ 277.902,00 €	---
74	Subventions d'exploitation	--	+ 277.902,00 €
Total de la section d'exploitation =		+ 277.902,00 €	+ 277.902,00 €

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision modificative n° 1.

Délibération n° 196-2025 : Décision modificative n° 2 - budget annexe de l'eau, exercice 2025

M. Daniel ALBERTI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - APPROUVE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, pour un montant total nul

(0 € en section d'exploitation et 0 € en section d'investissement), telle que présentée par chapitres et / ou opérations dans le tableau ci-dessus :

pour la section d'investissement :

Chapitres - Opérations		Dépenses	Recettes
21	Immobilisations corporelles	+ 100.000,00 €	---
23	Immobilisations en cours	- 100.000,00 €	---
Total de la section d'investissement =		0,00 €	0,00 €

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision modificative n° 2.

Délibération n° 197-2025 : Décision modificative n° 3 - budget principal, exercice 2025

M. Daniel ALBERTI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - APPROUVE la décision modificative n° 3 de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, pour un montant total de dépenses et recettes de – 33.715 € (- 33.715 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement), et présentant les crédits votés par chapitres ainsi qu'il suit :

pour la section de fonctionnement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
65	Autres charges de gestion courante	- 33.715,00 €	---
73	Impôts et taxes	---	+ 34.021,00 €
731	Fiscalité locale	---	+ 161.944,00 €
74	Dotations et participations	---	+ 63.282,00 €
75	Autres produits de gestion courante	---	- 311.617,00 €
77	Produits spécifiques	---	+ 18.655,00 €
Total de la section de fonctionnement =		-33.715,00 €	- 33.715,00 €

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision modificative n° 3.

Délibération n° 198-2025 : Décision modificative n° 3 - budget annexe de l'assainissement, exercice 2025
M. Daniel ALBERTI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - **APPROUVE** la décision modificative n° 3 de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, pour un montant total de zéro € (0 € en section d'exploitation et 0 € en section d'investissement), telle que présentée par chapitre et / ou opérations dans le tableau ci-dessus :

pour la section d'investissement :

Chapitres - Opérations		Dépenses	Recettes
23	Immobilisations en cours	- 3810,00 €	---
20141	Opé. « sinistre Tempête Alex, actions d'urgence eaux usées »	+ 3810,00 €	---
Total de la section d'investissement =		0,00 €	0,00 €

2°/ - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision modificative n° 3.

Délibération n° 199-2025 : Fonds de concours pour la Commune de Menton – enveloppe de l'année 2025
M. Yves JUHEL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - **ATTRIBUE** des fonds de concours à verser à la Commune de Menton au titre de l'enveloppe de l'année 2025, destinés au financement des opérations suivantes pour un montant 311.656 € :

- des travaux de modernisation et d'optimisation de l'éclairage public des principaux axes de la Commune pour 165.268,60 €,
- des travaux de réaménagement de la chaufferie du stade Saint-Roman par l'intégration d'un système de production énergétique mixte pour 82.826,38 €,
- l'acquisition d'une chargeuse articulée sur pneus pour 63.561,02 €,

2° / - **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 et précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 que « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)* » modifié à

l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Service de Gestion Comptable de Menton, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la Commune au titre de chaque opération,

3°/ - PRÉCISE que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 204, fonction 020 et comptes budgétaires 2041411 (pour l'acquisition d'une chargeuse articulée sur pneus) et 2041412 (pour les travaux de modernisation et d'optimisation de l'éclairage public des principaux axes de la Commune et des travaux de réaménagement de la chaufferie du stade Saint-Roman par l'intégration d'un système de production énergétique mixte), exercices 2025 et / ou 2026.

Délibération n° 200-2025 : Fonds de concours pour la Commune de Sainte-Agnès – enveloppe de l'année 2025 – modification de la délibération n° 3/2025 du 6 février 2025

M. Yves JUHEL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - MODIFIE la délibération n° 3/2025 du 6 février 2025 pour les fonds de concours à verser à la Commune de Sainte-Agnès au titre de l'enveloppe de l'année 2025, destinés au financement des opérations suivantes pour un montant total de 13.359,79 € :

- . les flèches en bois de châtaigner pour 1.870,47 €
- . la signalétique en acier découpé au laser pour 858,66 €
- . les 6 panneaux d'affichage en bois pour 1.482,41 €
- . l'abri bus du village pour 2.619,75 €
- . la réfection des façades d'un bâtiment communal pour 6.528,50 €

2° / - DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 et précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 que « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Service de Gestion Comptable de Sainte-Agnès, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la Commune au titre de chaque opération,

3°/ - PRÉCISE que les dépenses en résultant seront imputées au titre des exercices 2025 et / ou 2026 au :

- chapitre 204, fonction 020 et compte budgétaire 2041411 pour les flèches en bois de châtaigner, la signalétique en acier découpé au laser, les 6 panneaux d'affichage en bois et l'abri bus du village,
- chapitre 204, fonction 020 et compte budgétaire 2041412 pour la réfection des façades d'un bâtiment communal.

Délibération n° 201-2025 : Fonds de concours pour la Commune de Castellar – enveloppe de l'année 2025
Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - ATTRIBUE des fonds de concours à verser à la Commune de Castellar au titre de l'enveloppe de l'année 2025, destinés au financement des opérations suivantes pour un montant total de 11.540 € :

- la réfection de la porte de la distillerie pour 1.375 €,
- la modernisation du moulin à huile pour 2.565 €,
- la réfection des murs et de la fresque de la Chapelle des Pénitents Blancs pour 7.600 €,

2° / - DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 et précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 que « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Service de Gestion Comptable de Castellar, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la Commune au titre de chaque opération,

3°/ - PRÉCISE que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 204, fonction 020 et compte budgétaire 2041412, au titre des exercices 2025 et / ou 2026.

Délibération n° 202-2025 : Fonds de concours pour la Commune de Gorbio – enveloppe de l'année 2025
M. Yves JUHEL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - ATTRIBUE des fonds de concours à verser à la Commune de Gorbio au titre de l'enveloppe de l'année 2025, destinés au financement des opérations suivantes pour un montant 13.314,99 € :

- la réfection des douches des gîtes communaux pour 1.626 €,
- l'acquisition de matériel pour la buvette et la cantine pour 2.071 €,
- l'acquisition de matériel informatique pour la mairie pour 993,85 €,
- l'acquisition de matériel pour l'organisation des festivités pour 2.979,52 €,
- les travaux de génie civil pour la réalimentation de la fontaine pour 6.644,62 €,

2° / - DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 et précise que ces sommes seront versées conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par

le Conseil Communautaire le 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 que « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Service de Gestion Comptable de Menton, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la Commune au titre de chaque opération,

3°/ - PRÉCISE que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 204, fonction 020 et comptes budgétaires 2041411 (pour l'acquisition de matériel pour la buvette et la cantine, pour l'acquisition de matériel informatique de la mairie et pour l'acquisition de matériel destiné à l'organisation des festivités) et 2041412 (pour la réfection des douches des gîtes communaux et pour les travaux de génie civil de réalimentation de la fontaine), exercices 2025 et / ou 2026.

Délibération n° 203-2025 : Fonds de concours pour la Commune de Saorge – enveloppe de l'année 2025

Mme Brigitte BRESC

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - ATTRIBUE un fonds de concours à verser à la Commune de Saorge au titre de l'enveloppe de l'année 2025, destiné au financement de la 2^{de} tranche de travaux pour la rénovation de la cabane pastorale Plampiasco pour un montant de 10.600 €,

2° / - DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 et précise que cette somme sera versée conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 février 2007 qui précise à l'article 1 alinéa 2 que « *le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré hors subvention (y compris le fonds de compensation de TVA) par le bénéficiaire du fonds de concours (article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)* » modifié à l'article 3 le 12 mars 2009, et sur présentation d'un état visé du Service de Gestion Comptable de Menton, faisant apparaître les dépenses et les subventions attribuées à la Commune au titre de l'opération,

3°/ - PRÉCISE que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, fonction 020 et compte budgétaire 2041412 au titre des exercices 2025 et / ou 2026.

Délibération n° 204-2025 : Rapport sur l'évaluation des attributions de compensation

M. Daniel ALBERTI

M. Cédric MONTEIRO : je m'interroge, c'est tous les 5 ans, c'est bien ça ou on est en retard ?

M. Daniel ALBERTI : non, on l'avait pas encore fait parce qu'il y avait des attributions qui ont été faites au fil de l'eau, Le SDIS il y a 2 ans je crois, GEMAPI c'est après la tempête Alex et promotion du tourisme c'est après la création de l'OTC. Donc voilà, depuis le premier c'est 5 ans, on y est maintenant les années 2024 incluses.

M. Cédric MONTEIRO : ok, après j'avais juste des petites interrogations parce que c'est vrai que quand on balaye les chiffres on voit tous les tableaux, et je vois l'office du tourisme sur la part de fonctionnement depuis 2021 où on finit l'exercice à -36 000€, 2022 – 350 000€, 2023 – 156 000 € et – 94 000 € en 2024. Certes, ça s'équilibre mais je me posais la question sur le fonctionnement. Où est ce déséquilibre parce qu'on a beaucoup de dépenses, peu de recettes, ça s'équilibre de par les investissements ? Donc je me dis est-ce qu'il n'y a pas un problème de gestion sur l'office du tourisme pour arriver à ces chiffres là ?

M. Le Président : la gestion de la CARF est saine, je vous rassure.

M. Cédric MONTEIRO : non, je parle de l'office du tourisme, monsieur le Président.

M. Le Président : mais même l'office du tourisme, c'est une gestion saine.

M. Cédric MONTEIRO : je vois les chiffres, donc je me pose juste des questions.

M. Le Président : que vous posiez des questions, c'est normal mais ne laissez pas sous-entendre qu'il y a un problème de gestion, elle est saine et correcte et faite par les fonctionnaires de façon correcte. Maintenant, on va vous répondre avec précision.

M. Cédric MONTEIRO : tout en sachant que je ne mets pas les fonctionnaires en cause.

M. Le Président : je préfère que les choses soient claires, M. MONTEIRO

M. Cédric MONTEIRO : moi aussi, monsieur le Président.

M. Le Président : on est d'accord. On en parlera tout à l'heure.

M. Cédric MONTEIRO : oh mais avec grand plaisir.

M. Le Président : j'ai quelques informations à vous donner mais on le fera en privé pas pendant le conseil, il y a autre chose à faire. Je donne la parole à Mme PROSILLICO.

Mme Valérie PROSILLICO : je pense M. MONTEIRO que c'est le résultat accumulé à regarder avec les « reste à réaliser » parce que le bilan annuel de l'office de tourisme est toujours très clair. Donc il doit y avoir un décalage dans les « restes à réaliser » et l'essor des dépenses que vous notez au niveau de l'office de tourisme, rappelez-vous avoir voté il y a quelques années, je n'ai plus la date exacte, un plan de développement d'un certain nombre de nouvelles actions, notamment suite à la redynamisation de la Roya mais pas que, puisqu'elle touchait également le littoral notamment en matière d'environnement et autres. Donc il a une évolution quand même.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - PREND ACTE de la présentation du bilan quinquennal de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

2°/ - PREND ACTE de la tenue du débat relatif audit rapport.

3°/ - DIT que ce rapport sera transmis aux communes-membres pour information.

Délibération n° 205-2025 : Création de tarifs communautaires
M. Daniel ALBERTI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - DÉCIDE de créer des tarifs pour l'usage des terrains de la Zone d'Aménagement Économique de la Commune de Sospel comme suit :

La parcelle localisée section AE n° 167 et section AE n°171, de 1.020 M², est estimée à 400 € par mois,

2°/ - DIT que les tarifs applicables à l'usage des terrains de la Zone d'Aménagement Économique s'appliqueront à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Délibération n° 206-2025 : Projet CERV-2025-Town Twinning call de la Commission Européenne
M. Jean-Pierre VASSALLO

Mme Isabelle ALMONTE : bonsoir, pourquoi a t-on choisi la Grèce et l'Albanie ?

M. Le Président : c'est une initiative de nos amis italiens donc je pense que c'est eux qui ont fait ce choix. Pourquoi ? Je suis incapable de répondre ce soir. Ah il y a peut-être des villes jumelées, mais on donnera la réponse officiellement par écrit.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - APPROUVE la participation de la CARF au programme CERV-2025-Town Twinning call de la Commission Européenne, conformément à sa stratégie de développement pour le territoire, dans le domaine de la coopération transfrontalière.

2°/ -AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

3°/ -PRÉCISE que la recette en résultant sera imputée au budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au chapitre 74, fonction 043 et compte 74778 au titre des exercices 2025 et / ou 2026.

Délibération n° 207-2025 : Participation au projet Call for b-solutions Pilot Actions (B-solutions 3.0).

M. Jean-Pierre VASSALLO

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1 °/ - APPROUVE la participation de la CARF, dans le cadre du deuxième appel à projets Call for b-solutions Pilot Actions (B-solutions 3.0), conformément à sa stratégie de développement pour le territoire, dans les domaines des transports et de la coopération transfrontalière.

2°/ -AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

M. Le Président : alors juste un mot, on ne va pas rentrer dans le détail mais je voulais vous confirmer, parce qu'on parle beaucoup de coopération transfrontalière, qu'on a parlé du tunnel de Tende et à la fin du conseil je dirais un mot sur la fermeture entre guillemets pendant 4 mois de la frontière entre Menton et l'Italie. On aura l'occasion d'en parler parce qu'il y a plusieurs maires qui sont concernés et je pense entre autres aux maires à la fois de la Roya parce qu'il y a beaucoup de monde qui descend et aux maires de Castellar, Sainte Agnès, j'en dirai un mot puisque j'ai des informations à vous donner en fin de conseil.

Simplement François LEFEBVRE, si vous pouvez dire un mot en 2 minutes pour expliquer au conseil communautaire où on en est du GECT.

M. François LEFEBVRE : oui, volontiers. On arrive à un moment important puisque les statuts et la convention du GECT sont entre les mains de nos gouvernements respectifs. Les contrôles de légalité divers sont en train d'étudier ces documents. Les informations que nous avons sont extrêmement favorables, tant côté français que côté italien, puisque les remarques qui sembleraient nous parvenir seraient simplement des remarques de forme. Évidemment, vous savez qu'une virgule peut mettre du temps à être mise sur un texte, mais néanmoins nous arrivons au bout. Les gouvernements italien comme français apportent leur plein soutien à la création de ce GECT qui est important parce qu'en plus il est un des seuls sur la moitié sud de la France et notamment entre la France et l'Italie. Nous arrivons au bout, et justement le projet que nous venons de passer qui va étudier les obstacles juridiques nous sert, car en quelque sorte ce sont les prémices de ce GECT. Nous préparons avec ces analyses juridiques un certain nombre d'expérimentations, tout à l'heure on va en parler au sujet d'une ligne de bus transfrontalière, qui vont nous permettre dès l'année prochaine de pouvoir, non pas réfléchir sur ce que l'on va faire, mais enclencher immédiatement des actions communes avec des subventions européennes que nous obtiendrons sans devoir passer par de multiples intermédiaires et des coalitions très importantes. Donc voilà où nous en sommes. Les gouvernements vont nous annoncer très prochainement les quelques modifications à faire pour pouvoir finaliser définitivement ce groupement européen de coopération territoriale et du reste nous allons de manière technique assister la semaine prochaine au symposium de l'ensemble des GECT qui se tiendra en Italie et où la CARF pourra s'exprimer sur son projet.

ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Délibération n° 208-2025 : Adhésion à ECOPAE, filière REP pour les Petits Appareils Extincteurs, PAE
M. Gérard SPINELLI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - APPROUVE le projet de contrat relatif à la prise en charge des petits appareils extincteurs collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2025-2027 avec l'éco-organisme agréé EcoPAE.

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des petits appareils extincteurs collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2025-2027 avec l'éco-organisme agréé EcoPAE.

3°/ - PRÉCISE que la recette en résultant sera imputée au budget principal de la Communauté d'Agglomération Française au titre des exercices 2025 à 2027 au chapitre 70, fonction 7213 et compte 7078.

TRANSPORT ET MOBILITÉ

Délibération n° 209-2025 : Convention relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée ZOU! + RESEAU URBAIN pour la desserte du réseau de transport urbain de la COMMUNAUTE DE LA RIVIERA FRANCAISE
M. Sébastien OLHARAN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - APPROUVE la Convention relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée ZOU ! + réseau urbain pour la desserte du réseau de transport urbain de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer la Convention relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée ZOU ! + réseau urbain pour la desserte du réseau de transport urbain de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

3°/ - PRÉCISE que la recette en résultant sera imputée au budget annexe des transports au chapitre 75, compte 7588 au titre des exercices 2026 à 2030.

Délibération n° 210-2025 : Appel à Manifestation d'Intérêt : installation et exploitation de bornes de recharge ultra-rapide de véhicules électriques
M. Guy BONVALLET

M. Cédric MONTEIRO : est-ce que le tarif sera encadré ou au libre choix du prestataire ?

Mme Valérie PROSILLICO : de mémoire en AMI il est de sa propre initiative, mais il va falloir qu'il soit de toute façon conforme avec ce qui se fait sur les autres territoires, sachant que nous ce sont des bornes rapides, c'est de l'ultra rapide.

M. Cédric MONTEIRO : on est d'accord mais je voulais juste savoir si on regarderait quand même avec un petit un encadrement des tarifs parce qu'avec l'évolution...

Mme Valérie PROSILLICO : c'est une initiative privée, il y a un équilibre financier qui se fait de toute façon.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - APPROUVE le lancement par la CARF d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation et l'exploitation de bornes de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques sur le territoire des communes de la CARF,

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer la ou les conventions à intervenir avec le ou les opérateurs retenus, ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

HABITAT

Délibération n° 211-2025 : Adoption d'une Charte de bonnes pratiques entre les bailleurs sociaux et la CARF

M. Patrick CESARI

M. Patrick CESARI : je suis intervenu sur un des aspects de la relation qui va découler de cette charte car il n'apparaît pas. Ça n'est pas un détail, on en a parlé et moi je l'ai intégré dans la charte communale. Lorsque des appartements, sous certaines conditions, peuvent être cédés, que la CARF, voire les communes, soient dans un premier temps appelées à réagir. Pourquoi ? Parce qu'on a toujours et on peut toujours avoir un droit de préemption. Et moi je crois que concernant les bailleurs sociaux, il serait bon puisque je crois que Beausoleil avait soulevé le problème vécu à Beausoleil, on ne l'a pas vécu à Roquebrune et je crois qu'à Menton vous ne l'avez pas vécu non plus. Les raisons s'expliquent, mais peu importent les explications, pourquoi ne pas attacher dans cette charte, cette obligation supplémentaire ? Moi, je pense que c'est bien que nous le fassions parce qu'on a joué la carte, concernant cette charte, d'un dialogue et surtout on a accepté que chacun intervienne et c'est bien le jeu de cette assemblée et je l'ai entendue cette demande. Donc moi, j'aimerais qu'elle soit portée dans cette charte si vous le voulez bien monsieur le président. Autrement sur le reste avec des mots différents, avec des articles bâtis différemment, la charte de Roquebrune Cap-Martin

correspond et elle a été votée à Roquebrune Cap-Martin à l'unanimité, mais encore une fois je vous dis nous avons pris la peine d'ajouter ce point sur des cessions éventuelles.

M. Le Président : tout à fait d'accord merci Patrick. C'est le conseil qui décidera, en tout cas ça sera ajouté à celle de Menton qui sera présentée avec le point que tu viens de soulever au prochain conseil municipal du 13 novembre. Je sais que ça doit également être présenté à Beausoleil. Donc tout à fait d'accord pour l'ajouter. Je précise que l'objectif de cette charte dont on a discuté longtemps, on n'a pas fait de motion ni de commission pour en arriver là mais on en a parlé depuis un certain temps. Il y a eu un débat, il y a des propositions. Je crois que quand on a un peu tapé sur la table dans les précédents conseils municipaux, c'était pas pour le principe, c'était pour montrer qu'il doit y avoir un dialogue étroit et permanent entre les bailleurs sociaux, les communes et la CARF et que s'il y avait des aides à apporter, il faudrait qu'il y ait des retours. Je crois qu'on a été clair là-dessus. Donc, on va rajouter que les communes et la CARF soient informées quand il y a des ventes d'appartements me semblent une bonne initiative. J'ai eu l'occasion puisqu'on a eu des dossiers à étudier sur des projets importants de restructuration où plusieurs bailleurs sociaux étaient présents avec différents candidats qui se présentaient sur ce dossier. Il y avait, il n'y a pas de secret, Érilia, la Caisse des dépôts et Logis Familial, on a eu l'occasion d'aborder ce sujet. Honnêtement, mon sentiment, c'est que les bailleurs sont tout à fait ouverts à ce qu'il y ait une discussion et que cette charte soit un axe de travail. Il n'y a pas du tout de blocage et je n'ai pas du tout ressenti qu'ils prenaient ça comme étant une contrainte. C'est plus un outil de travail positif pour tout le monde, dans l'intérêt des administrés. Donc moi en ce qui me concerne je suis tout à fait d'accord pour qu'on rajoute ce point-là dans la charte.

Mme Sandra PAIRE : merci monsieur le président. Il me semble que lors du dernier conseil communautaire, il était envisagé peut-être que les subventions soient versées directement aux communes et pas par la CARF, de manière à réduire leur amende SRU, et je voulais savoir si les négociations avaient pu avancer ou si on est toujours sur un statu quo. Merci.

M. Patrick CESARI : oui, on est toujours sur un statu quo et on n'a pas effectivement de la part de ceux qui au niveau de l'État examinent ces propositions, trouvé d'accord avec toutes celles et tous ceux qui peuvent exprimer un avis sur cette demande. Moi je suis sorti d'une réunion où on m'avait dit effectivement, on peut l'envisager, rien ne s'y oppose, et puis on se rend compte que d'autres acteurs, toujours de l'État, considèrent que c'est un point à instruire qui n'est pas aussi simple que ça pour donner un accord sur cette manière de procéder. Donc moi, en ce qui me concerne, je continue de penser qu'on peut agir de cette manière dans l'avenir. Il faut je crois que, à terme, on ait une lettre, en tout cas un accord écrit, de l'État qui va nous permettre d'user cette possibilité en toute tranquillité. Voilà, mais je suis ce dossier parce que je considère qu'effectivement c'est un moyen pour les communes de sortir de situations délicates liées aux pénalités. Je pense que c'est important.

M. Le Président : j'espère que c'est partie remise, on a un peu de temps encore à attendre mais l'objectif c'est d'y arriver.

M. Stéphane MANFREDI : merci monsieur le président. Je voudrais être rassuré sur cette charte dont on a beaucoup parlé, vous le disiez, on n'a plus besoin de faire de commission ou quoique ce soit mais rassurez-moi d'un côté, c'est nous qui l'avons rédigée ou les bailleurs sociaux cette charte ? Parce qu'alors nous avons un problème d'amnésie, parce que tout ce qui a été dit les dernières fois et les points essentiels qui ont été abordés étaient que les communes soient consultées au moment de la vente des appartements sociaux en priorité pour qu'elles puissent effectivement se positionner, elle n'apparaît pas. Le deuxième point qui avait été évoqué aussi, c'était la question du nombre d'appartements réservataires. Patrick avait

demandé effectivement qu'on passe à un niveau supérieur et on a dit qu'on en parlerait à ce moment-là dans un document, ça n'y est pas non plus. Nous avons parlé aussi et on avait bien relevé, on était plusieurs à l'avoir relevé, l'obligation pour les bailleurs sociaux de participer aux assemblées générales des copropriétés, ça a disparu. Et la question pour les bailleurs sociaux d'être assidus dans le paiement des appels de fond, ça a encore disparu. A un moment donné, je me dis que ce sont les bailleurs sociaux qui ont rédigé ce texte parce que tous les points qu'on a mentionné et qui étaient des points essentiels, de personnes issues de l'immobilier et qui connaissent le sujet et qui le vivent tous les jours, tous ces points, parce qu'on a la chance d'avoir un quotidien qui relate toutes nos discussions et qui le met dans la presse, on devrait lire le journal plus souvent, parce que tous ces points étaient abordés mais on les retrouve plus dans cette charte. On a l'impression qu'on a vidé nos débats de toute substance, les points essentiels qu'on a appuyés, rediscutés, avancés, qui étaient les points véritablement de problématiques avec les bailleurs sociaux, on ne les a plus. Où sont-ils passés ? Donc on vote ce soir une charte, on va voter quelque chose de gentillet. Voilà, on se fait plaisir, allez soyons sympa avec les uns avec les autres : il faut vérifier un peu la propreté, que les relations se passent bien... mais les points essentiels qu'on a relevé et qui dysfonctionnent ne sont pas dans la charte. C'est facile de la faire signer, évidemment que tout le monde va la signer. Tous les points essentiels qui posent problèmes aujourd'hui et qui nous posent problème sur les communes n'apparaissent plus. On a enlevé totalement ce que les conseillers communautaires ont évoqué depuis des mois. Alors, c'est sûr qu'on s'est dispensé d'une commission. Même les chartes votées en conseil municipal sont plus complètes que celles qu'on nous présente ce soir au vote.

M. Le Président : c'est pour ça qu'on rajoute le point qu'a évoqué Patrick.

M. Stéphane MANFREDI : mais il n'y avait pas que ce point là monsieur le président. Et c'est pas quelque chose qu'on a évoqué comme ça, c'est une volonté des élus. Donc la volonté des élus, elle n'a pas été entendue sur les points que je viens de citer, je ne comprends pas pourquoi. A quoi ça sert de consulter les élus si systématiquement tous les points relevés et même des gens qui s'y connaissent et qui le vivent ne sont pas entendus ? À quoi ça sert ?

M. Patrick CESARI : je m'attendais à des réactions parce qu'on a souvent débattu sur cette charte, on est souvent revenu dessus. Ce soir il y a une charte qui est présentée, elle n'apparaît pas satisfaire pleinement. Soyons concrets, quels sont les points qualifiés d'essentiels qui ne figurent pas, en quelques mots pour que l'on puisse en analyser la portée et comprendre que c'est un oubli fâcheux.

M. Stéphane MANFREDI : il y en a plusieurs c'est très simple, on va les résumer très rapidement : le point que Patrick a abordé effectivement sur la consultation des communes au moment de la vente d'appartement sociaux, deuxièmement que cet argent de la vente des appartements sociaux revienne dans la commune pour financer que ce soit l'entretien du parc ou alors dans l'investissement de nouveaux appartements sociaux, rappelez-vous qu'on en avait parlé. Troisièmement, il y avait la question du nombre d'appartements mais j'ai un doute juridique à ce sujet. Le 4ème point, c'était sur la présence obligatoire aux assemblées générales des copropriétés.

M. Le Président : je suis en train de noter.

M. Stéphane MANFREDI : et le dernier point c'était l'obligation de payer les appels de fonds, être à jour des appels de fonds, c'est-à-dire quand on a une demande, on va vérifier si les bailleurs sociaux sont à jour. Aujourd'hui pourquoi on a des problèmes de salubrité, d'entretien des immeubles ? Parce qu'en réalité les syndics qui sont en responsabilité, quand

vous avez, sur des copropriétés, 70 % de social qui ne paye pas ses charges, comment voulez-vous entretenir la résidence ? On tourne en rond , donc il faut qu'on vérifie qu'ils soient à jour du paiement des appels de fonds, des charges.

M. Cédric MONTEIRO : on avait aussi évoqué la mise en place et l'obligation d'un planning pluriannuel d'entretien du bâtiment parce que c'est vrai que quand on met la phrase de l'article 2, « mise en place d'une exigence claire d'entretien régulier des parties communes », c'est une belle phrase mais ça n'oblige en rien le bailleur social à venir entretenir régulièrement ses bâtiments. Et on se rend compte aussi également que la durée c'est 5 ans, mais pour un bâtiment au bout de 5 ans, s'il est bien fait, il n'y a normalement pas trop de souci au niveau de l'entretien. C'est plus sur la durée 10 ans, 15 ans. C'est là où il va commencer à y avoir des petits et des gros travaux d'entretien. Deuxièmement, c'est comme sur un marché de travaux, je trouve qu'on est gentil en terme de pénalités. Je mettrai même un pourcentage de pénalités en fonction de la subvention allouée. Si on constate au bout de plusieurs interventions, sans pour autant qu'on décortique chaque problème, mais tout ce qui peut être sur le clos et le couvert, ça peut être un pourcentage ; tout ce qui peut être de l'intérieur, ça peut être un autre pourcentage. Je trouve qu'il n'y a pas non plus de réciprocité : on donne une belle subvention, mais les trois quart du temps, ils vous disent tous « ne vous inquiétez pas, ça va bien se passer ».

M. Le Président : vous étiez convié à cette réunion...

M. Cédric MONTEIRO : ah mais excusez-moi, je travaillais mais j'étais avec un autre bailleur social sur ma commune et je vois l'état...

M. Le Président : votre groupe s'est excusé, il n'y a aucun problème.

M. Cédric MONTEIRO : c'est juste un ressenti et un vécu, dans nos formations professionnelles et au quotidien on ressent ça, on a des exemples dans nos communes de non entretien de bâtiments qui sont laissés à l'abandon.

M. Patrick CESARI : je voudrais quand même rappeler une chose, c'est qu'on a quand même des relations avec nos bailleurs sociaux qui nous permettent par moment de nous retrouver même sans cette charte, on a sur notre territoire des bailleurs sociaux avec lesquels on sait travailler. Cette charte nous amènera, et on le précise, à nous voir d'une manière peut-être plus régulière, même par obligation parce que contractuellement souhaité et signé. Lorsque dans un immeuble, il est constaté effectivement un défaut d'entretien, des dégradations qui ne sont pas reprises, je crois que quelle que soit la commune, on a la capacité d'appeler le bailleur social et on l'aura d'autant plus facilement maintenant que l'on est dans un cadre contractuel.

M. Le Président : c'est pas pour ça qu'il réagit tout de suite...

M. Patrick CESARI : voilà, donc je pense que par rapport à ça, si on a des cas précis dans chaque commune, en tout cas c'est ce que nous entendons faire, mais pour l'instant les relations permettent justement même sans cette charte d'obtenir des résultats. Donc avec cette charte, ça devient contractuel et on pourra à mon avis sortir de ce genre de situation, je le crois parce que par rapport aux bailleurs sociaux, il y a une volonté de travailler avec les communes. Pourquoi ? Parce que les bailleurs sociaux, depuis quelques années, par rapport à ce qui leur imposé à la fois par l'État et par les réductions flagrantes, on l'a vécu même s'il y a eu une interruption pendant 2 ans, mais je sais que sur le prochain budget, ils vont, entre guillemets, souffrir, on va leur enlever encore des moyens. Donc ils n'ont pas intérêt à ne pas

être en phase avec les communes qui peuvent les soutenir et la communauté d'agglomération. Je pense que cette charte a cet avantage, c'est qu'aujourd'hui en plus, cette relation devient contractuelle. S'il faut ajouter les trois points qui apparaissaient comme essentiels que tu as relevé, on peut les mettre parce que de toute façon, on entre dans une nouvelle ère avec cette charte, c'est-à-dire qu'on s'oblige parce qu'on va leur en mettre des obligations, mais nous nous obligeons aussi comme nous l'écrivons, à avoir une relation un peu plus soutenue, un peu plus régulière. Donc moi, je n'y vois aucun inconvénient, on aura des moyens de priver d'aides un bailleur social qui n'aura pas respecté ses engagements pour la réalisation des logements. Ce que je voudrais de vous à moi, c'est que cette charte soit votée. Même si on doit y coucher quelques autres sujets, pourquoi pas, puisque tout le monde aura été entendu. Je crois aussi à une chose, c'est que ce que peuvent vivre à Beausoleil les élus avec certains bailleurs sociaux, peut-être que ce sont des situations que nous ne vivons pas, et que nous ne pouvons pas comprendre sur notre territoire. C'est peut-être cela aussi le sujet, pas de désaccord, mais d'incompréhension qui vient d'être soulevée. Donc, considérant que par rapport à ce que nous vivons à Menton ou à Roquebrune, on n'a pas eu à se plaindre de ce genre de situation mais qu'à Beausoleil ils l'ont.

M. Stéphane MANFREDI : quelque chose qui me paraît essentiel par rapport à ces points justement qu'on a abordés : nous finançons les bailleurs sociaux avec de l'argent public, nous sommes des élus du peuple, donc nous allons leur donner de l'argent public qui provient des impôts, du peuple. A un moment donné, ceux qui habitent dans ces logements sociaux, qui participent aux impôts et qui vivent par moment des situations compliquées comme les ascenseurs en panne pendant des mois ou d'entretien, nous aujourd'hui le message qu'on va envoyer, c'est de dire nous élus nous sommes responsables de l'argent public que nous engageons quand vous nous le demandez. Donc vous êtes responsables de respecter vos arrangements parce qu'à un moment donné, c'est aussi ceux qui habitent dans vos appartements qui financent cet effort. Et je pense que c'est important de revenir à cet essentiel parce que c'est bien de parler de manière générale, mais je prends un point qu'on a abordé tout à l'heure, l'histoire du règlement en temps et en heure des appels de fonds sur les charges : je vous garantis que si un locataire ne paye pas son loyer, il va se retrouver dans une position judiciaire. Mais par contre aujourd'hui, des bailleurs sociaux qui ne payent pas les appels de fonds de charge mettent en difficulté la copropriété, et personne ne les met devant un tribunal. Sauf que le tribunal aujourd'hui c'est nous les élus et on pose les conditions.

M. Le Président : Nous avons bien entendu les remarques, et certaines remarques de M. MONTEIRO sont très proches de celles que vous avez faites. Premier point, je pense qu'il ne faut pas que cette charte soit une usine à gaz pour être très honnête. Mais ce que je vous propose, j'ai deux points importants parce qu'il y en a deux que j'ai relié ensemble, je les redis pour qu'on soit bien clair : c'est lorsqu'il y a des ventes d'appartements sociaux, que l'argent revienne aux communes pour être réinvesti, ça, on est d'accord. Le deuxième point c'est la présence des bailleurs sociaux aux assemblées générales et le fait d'être à jour dans les appels de fonds afin de permettre justement toute la rénovation et la restructuration nécessaire. Je vous propose qu'on rajoute ces deux points là, plus celui qu'a évoqué Patrick CESARI en préambule quand il a présenté la délibération. Par contre, je crois qu'il faut qu'on en reste là, qu'on ne rentre pas plus dans le détail pour que ça devienne pas une usine à gaz. Sachant qu'en effet, les problèmes avec les bailleurs sociaux ne sont pas forcément les mêmes à Beausoleil, Menton ou Roquebrune Cap-Martin. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un certain nombre de bailleurs sociaux, particulièrement un sur lequel il y avait des problèmes. Ils sont plus ou moins réactifs mais il y a quand même des rapports qui restent bons. Donc si vous en êtes d'accord, on prend le texte initial qui était présenté et on rajoute ces trois points qui ont été évoqués. Cette charte a déjà été adoptée à 90 % car déjà votée à Roquebrune, ça sera fait à Menton avec les trois points qu'on a évoqués, je sais que cela sera présenté à

Beausoleil, et je pense que le maire de Beausoleil ne verra pas d'obstacle à intégrer ces points-là. On a parlé des trois communes littorales mais ce n'est pas limité, les autres communes peuvent faire pareil. On aura une charte qui sera adoptée à la fois en conseil communautaire après discussion et propositions de l'ensemble des élus, qui sera adoptée dans un certain nombre de communes qui le feront si les communes suivent, mais je ne vois pas pourquoi ça ne serait pas le cas, et ça va engendrer un nouveau dialogue avec les bailleurs sociaux.

Mme Isabelle ALMONTE : un point n'a pas été abordé au niveau du logement social : un logement est attribué en fonction des revenus et de la composition de la famille. Lorsque dans les années qui suivent il y a un changement de situation familiale, on se retrouve avec des gens qui sont seuls dans des quatre pièces et on n'a pas la possibilité d'intervenir. Est-ce qu'on peut jouer là-dessus ? Parce que ça c'est extrêmement important dans la réalité pour toutes les communes.

M. Le Président : tu as tout à fait raison. Je pense qu'on le rencontre dans chaque commune puisqu'on a même dans certains cas, des gens sur le même palier et dans la même cage d'escaliers qui sont d'accord entre eux pour changer. Ça peut arriver lorsque c'est le même bailleur social mais pas entre deux bailleurs sociaux différents, c'est un peu plus compliqué.

Mme Isabelle ALMONTE : normalement chaque personne devrait remettre son avis d'imposition au bailleur social annuellement de façon à ce que le bailleur regarde le nombre de gens qui sont déclarés à l'adresse principale, c'est comme ça qu'on détermine. De la même façon que la loi fait que chaque personne doit donner une fois par an son avis d'imposition à sa banque depuis des années maintenant, il faudrait qu'il y ait un suivi de la part des bailleurs sociaux déjà pour vérifier le nombre de cohabitations de la personne par rapport à l'appartement. Parce qu'une personne qui est à quatre parts pour un foyer fiscal et qui passe à une part parce qu'elle se retrouve seule, elle n'a pas de raison de rester dans un quatre pièces. C'est le seul moyen légal de vérifier, la base, c'est l'avis d'impôt. Donc il faudrait qu'il y ait simplement ce suivi par les bailleurs.

M. Le Président : je partage ton analyse, on peut trouver une phrase assez simple pour qu'il y ait une discussion annuelle entre les bailleurs sociaux et les CCAS des communes concernées, surtout les CCAS qui suivent les dossiers.

Mme Sandra PAIRE : juste par rapport à ce que a dit Isabelle : échanger, parfois ce n'est pas possible parce qu'il y a des personnes qui ont des quatre pièces qui payent par exemple 700 € de loyer et pour aller dans un appartement plus petit comme on réévalue leur revenus, ils payent beaucoup plus cher, c'est à prendre en considération.

M. Le Président : c'est une bonne remarque.

Mme Solange BERNARD : je voulais simplement rajouter que les bailleurs ont mis en place un tableau d'échange entre bailleurs, ils peuvent maintenant s'échanger les appartements. Donc c'est mis en place, le bailleur effectivement ne peut pas mettre à la porte quelqu'un qui est dans l'appartement et ce que disait Sandra est exact. Mais les bailleurs sont conscients et c'est vrai aussi qu'il recherchent des appartements plus grands, donc ils ont mis en place ce tableau d'échange et les gens peuvent aller sur internet et voir s'ils ont intérêt à échanger ou pas. Chaque année ils reprennent l'avis d'imposition et si les revenus ont augmenté, il y a une surcote de loyer.

M. Le Président : donc ce que je vous propose c'est qu'on reste sur les trois points qu'on a évoqués pour cette charte pour qu'on puisse la voter. Par contre, je pense que c'est à chaque

commune, à chaque élu concerné, aux CCAS de chaque commune d'avoir un dialogue parce qu'il faut quand même, en dehors des chartes, qu'il y ait un dialogue humain qui se fasse et que ce point-là soit remis en avant de manière à ce que, quand on aura à faire signer la charte aux bailleurs, on puisse discuter en plus de ce problème. Je pense qu'il ne faut pas trop alourdir la charte, mais on tient compte de la remarque qui est justifiée concernant ce problème logique de meilleure répartition à la fois dans la typologie des appartements en tenant compte des problèmes financiers et des aides des uns et des autres.

On est bien d'accord, on réintègre dans le texte que vous avez les trois points que j'ai évoqués qui viennent des remarques qu'on fait Stéphane MANFREDI, Cédric MONTEIRO et Patrick CESARI.

M. Patrick CESARI : il y a plusieurs subventions effectivement qui dépendent aujourd'hui de la signature préalable de la charte. C'est pour ça que je voulais la faire voter avant sinon je ne les aurais pas présentées.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - APPROUVE le projet de Charte tel qu'annexé,

2°/ -AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française ou son représentant à signer ladite Charte.

Délibération n° 212-2025 : Subvention pour la production de logements pour actifs à Unicil pour l'acquisition en VEFA de 20 appartements situés 95 route de Sospel à Menton

M. Patrick CESARI

M. Stéphane MANFREDI : je souhaite, en fait on peut le décider entre nous, rajoutons « sous condition de signature de la charte » sur les quatre délibérations qui arrivent.

M. Patrick CESARI : c'est bien pour ça que je t'ai dit « sous condition de la signature de la charte ».

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - ATTRIBUE une subvention de soixante-dix-sept mille neuf cent euros (77.900 euros) à la SA UNICIL pour la production en VEFA de vingt logements sociaux situés 95 route de Sospel à Menton, sous la condition suspensive de la signature de la charte de bonnes pratiques entre les bailleurs et la CARF,

2°/ - AUTORISE monsieur le Président à signer la convention de réservation pour trois logements, ci-annexée,

3° – DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2026 : opération 1810, fonction 510 et compte budgétaire 20422 et versés pour moitié à hauteur de 38.950 euros et le reste sur les exercices suivants.

Délibération n° 213-2025 : Subvention 1001 vies habitat "Le Saint-Just" à Menton pour la construction de 31 logements locatifs sociaux
M. Patrick CESARI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - **ATTRIBUE** une subvention de 116.600 euros au bailleur 1001 Vies Habitat pour la construction de 31 logements sociaux dans le programme situé 31-33 avenue Cernuschi à Menton, sous la condition suspensive de la signature de la charte de bonnes pratiques entre les bailleurs et la CARF.

2°/ - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de réservation pour cinq logements.

3°/ - **DIT** que la subvention octroyée sera inscrite et versée pour moitié sur l'exercice 2026 à l'opération 1810, fonction 510 et compte budgétaire 20422, soit 58.300 euros, et le solde sur les exercices suivants.

Délibération n° 214-2025 : Subvention 1001 Vies Habitat pour la construction de 24 logements locatifs sociaux immeuble les Faunes 2 73-75 Route de Sospel à Menton
M. Patrick CESARI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1 °) - **ATTRIBUE** une subvention de quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents euros à la SA HLM 1001 Vies Habitat pour la construction de vingt-et-un logements sociaux situés 73-75 route de Sospel à Menton, sous la condition suspensive de la signature de la charte de bonnes pratiques entre les bailleurs et la CARF.

2°) – **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de réservation pour quatre logements.

3°) - **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2026 : opération 1810, fonction 510 et compte budgétaire 20422 et versés pour moitié soit à hauteur de 49.900 euros et le reste sur les exercices suivants.

Délibération n° 215-2025 : Subvention 1001 vies Habitat pour la construction de 58 logements locatifs sociaux "Le Limoneto" 92 av. des Acacias à Menton.

M. Patrick CESARI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1/ ATTRIBUE une subvention d'un montant de deux cent soixante-quinze mille quatre cents euros 275.400 euros à la SA 1001 Vies Habitat pour la construction de cinquante-huit (58) logements sociaux situés 92 avenue des acacias à Menton, sous la condition suspensive de la signature de la charte de bonnes pratiques entre les bailleurs et la CARF.

2/ AUTORISE Monsieur le président à signer la convention de réservation pour huit logements.

3/ DIT que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2026 : opération 1810, fonction 510 et compte budgétaire 20422 et versés pour moitié soit à hauteur de 137.700 euros et le reste sur les exercices suivants.

Départ de M. Gérard SPINELLI à 19h16

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Délibération n° 216-2025 : Acquisition du château de la Causega à Fontan
M. Philippe OUDOT

M. Philippe OUDOT : je voudrais juste dire un petit mot, tout d'abord remercier le personnel de la CARF qui depuis 2 ans a fait un travail remarquable sur ce projet qui n'a pas été facile. Remercier bien sûr tous les élus qui ont participé à ce projet, que ce soit les élus de la vallée, je pense à Sébastien qui a été à mes côtés pour porter ce projet. Malheureusement, je ne pouvais pas être présent le jour où ce projet a été présenté à la MIRV et il y a eu un avis favorable, c'est quand même unique parce que je crois que c'est le premier projet qui a eu sans réserve un avis favorable du premier coup. Il a été bien mené, bien monté et tout cela bien sûr comme je l'ai dit grâce aux services de la CARF et aux élus qui ont participé à ce projet qui je pense, va se réaliser. Bien sûr il faut toujours parler un peu conditionnel dans un tel projet mais je crois qu'il va apporter un vrai dynamisme dans la vallée de la Roya. Je voudrais aussi faire une remarque sur les éleveurs et les producteurs qui, pour la première fois, ont réussi à se fédérer et à créer une association où ils sont quand même une quarantaine aujourd'hui. Donc c'est la preuve qu'il y a une vraie volonté de leur part de réaliser ce projet.

M. Le Président : juste un mot pour rebondir sur ce que vient de dire Philippe : j'ai assisté à la réunion et à la présentation à la MIRV et je voulais remercier Sébastien parce que c'est lui qui a présenté le dossier. Très honnêtement, il était parfaitement clair, structuré. En effet, il a conquis spontanément à l'unanimité tous les membres qui étaient présents ce jour-là et il y avait beaucoup de monde. L'ensemble des projets d'ailleurs a attiré une attention favorable

mais là c'est vrai que c'est le projet qui était le plus important. Il y a d'autres projets, le moulin de Breil, la place de Tende, la place de La Brigue. Tous les projets ont été parfaitement acceptés et reconnus par l'ensemble des représentants de la MIRV et de l'État qui étaient là. Je sais que pour La Brigue, la sous-préfète en personne s'est engagée vis-à-vis de Daniel ALBERTI à, quoi qu'il arrive, faire passer le dossier, pour le reste, on attend. Alors d'abord en effet, le conseil municipal de Menton doit se prononcer le 13 novembre, le hasard fait qu'on passe avant en conseil communautaire, donc je ne peux pas préjuger de ce que fera le conseil municipal de Menton, les élus décideront. Je défendrai ce projet bien évidemment à Menton et je pense que l'explication principale est de dire que, même si ça peut paraître en effet surprenant qu'un bien qui est évalué à environ 1 600 000 euros par les domaines soit cédé à 1 euro je crois que l'explication qu'a donnée Philippe, était très claire sur les enjeux financiers qui ont été à la charge de la ville de Menton qui n'a pas aujourd'hui 600 000 € à investir pour rénover la Causega. Il faut que ce bâtiment soit rénové et là, c'est plus le président de la CARF qui parle que le maire de Menton, mais je pense en effet que depuis le temps qu'on travaille sur ce dossier, qui est un projet qui sort de l'ordinaire, qui va permettre un développement important dont pourront bien sûr profiter également les mentonnais et tous les gens qui sont sur le littoral mais on n'a pas tellement d'autres solutions pérennes. La MIRV a validé, maintenant ça repart au niveau du préfet qui va devoir, en fonction de l'enveloppe qu'il aura le droit d'attribuer, décider comment. Il faut donc attendre les remontées des services de l'État et puis le vote qui aura lieu au conseil municipal le 13 novembre.

Mme Sandra PAIRE : On a eu pas mal de discussions à ce sujet un peu tardivement parce que nous avons appris ce projet il y a quelques semaines, ce que je déplore et vous pouvez le comprendre, c'est que la ville de Menton se dessaisisse de ce château à un euro symbolique. Ce projet est un beau projet, j'ai toujours œuvré pour le développement économique et touristique du territoire, il n'y a aucun souci, mais je pense qu'on aurait pu envisager un autre montage du dossier, sur un bail emphytéotique ou un bail à construction. Vous allez me dire qu'on n'avait pas les moyens, mais la ville aurait pu faire une exonération des loyers comme elle le fait pour l'hôtel 5 étoiles depuis des années. Je pense que tous les maires ici sont en capacité de comprendre que c'est toujours difficile de se dessaisir d'un tel bien.

M. Le Président : L'autre solution qui était un bail emphytéotique a été étudiée, a été envisagée, on n'est pas parti comme ça sur la cession à 1 €. Il y a eu plusieurs discussions, j'étais le premier à défendre également cette hypothèse mais, et la présentation à la MIRV nous l'a confirmé, si on voulait vraiment avoir raisonnablement, je parle sous le contrôle à la fois de Sébastien OLHARAN et de Philippe OUDOT, une chance que ce dossier soit accepté comme il l'a été, et ça a été dit de façon très claire dans la réunion, c'était à condition que cette cession se fasse de cette manière-là. Les deux hypothèses ont été étudiées, aucun problème. Mais c'est sûr qu'on nous a fait comprendre à la MIRV que si on voulait avoir une chance que ça aboutisse vraiment et rapidement avec le maximum de subventions, c'était cette solution là qui devait être privilégiée. Ça sera discuté en conseil municipal, une fois encore, je défendrai ce projet et je comprends très bien qu'on puisse se poser des questions. Et il faut quand même tenir compte de tous les travaux qu'il y avait à faire pour le garder en état, tout l'entretien qu'il y aura à faire derrière. Donc on ne va pas lancer le débat ce soir, il aura lieu le 13 novembre au conseil municipal. C'était des semaines de discussions, de réunions en bureau des maires, en commission.

Mme Sandra PAIRE : C'est dommage qu'on ne participe pas des fois à ces réunions. Pourquoi le projet on l'a seulement 3 semaines avant ?

M. Le Président : La CARF est structurée comme peuvent l'être certaines communes. Il y a un bureau des maires auquel participent les maires, ensuite il y a des commissions où

participent les élus qui sont inscrits dans ces commissions. Dans les réunions qui ont eu lieu sur la Causéga, il y avait les maires qui étaient particulièrement concernés, c'est-à-dire le maire de Fontan, le maire de Breil, le président de la commission des finances, Daniel ALBERTI, les services concernés, c'est à dire la DGS et le DGA, et c'était des réunions de travail pour essayer d'avancer. Le calendrier a fait que ça passe avant, mais il fallait que ça passe avant une certaine date pour pouvoir être validé par la MIRV, sinon on perdait tout. C'est pour ça qu'on a avancé. Ça devait passer en conseil communautaire et ça doit être validé avant le 15 novembre, le conseil municipal de Menton est le 13, voilà, le planning était fait comme ça. C'est pas un refus ou ce n'est pas pour écarter qui que ce soit, loin de là, mais le timing et l'organisation administrative de la CARF ont fait que ça s'est passé comme ça, il n'y a pas d'autres d'autres motivations.

M. Patrice NOVELLI : il est vrai que quand nous avons commencé à en parler il y a à peu près 3 ans, sur le principe, je n'étais pas très favorable parce que c'est vrai que vendre des biens qui appartiennent à une commune, c'est toujours un choix difficile. Maintenant quand on fait l'analyse de la situation depuis que la Causéga a fermé, ce qui remonte il y a très longtemps, elle a fermé puisque justement les normes n'étaient plus au goût du jour et tout ce qui a été fait sur la Causéga a été un échec, il ne faut pas avoir peur de le dire. Il y a des gens qui ont investi mais chaque fois les projets ne sont jamais arrivés au bout malheureusement. Et peut-être que s'il y avait une autre situation ce soir nous ne serions pas en train de parler de la vente de la Causéga. En dehors de tout ça, nous sommes la CARF, c'est une communauté de communes et il y a une solidarité qui doit exister entre nous. C'est peut-être une des raisons pour laquelle j'ai changé ma façon de penser. La vallée de la Roya, je la connais bien, pour y avoir travaillé pendant de longues années en y montant de manière régulière. J'y monte encore parce que j'ai encore quelques clients dans la vallée et je l'ai vu dépérir cette vallée. Je l'ai vu dépérir et aujourd'hui il y a un grand besoin. Il y a eu ce problème de tunnel de Tende qui aujourd'hui s'éternise encore. Ça a été évoqué en début de séance et cette vallée de la Roya à la suite de la tempête Alex, a beaucoup souffert et rien que pour cette raison, je suis assez favorable à ce que, dans un acte de solidarité envers les communes de la Roya, nous fassions un effort pour redonner un coup de fouet à cette vallée.

M. Cédric MONTEIRO : je pense que le problème de la solidarité au sein de la CARF n'est pas discuté ni discutable. Le problème, il n'est pas du tout là, il n'y a aucun souci sur le projet. Je soutiens encore une fois et nous soutenons tous ici je pense le renouveau de la Roya et tout ce qui peut être fait pour redynamiser. On a tous des attaches, on va pas refaire l'histoire. Donc c'est vrai que c'est un symbole par rapport à la ville de Menton et encore une fois comme Sandra l'a dit, quel maire ici serait d'accord pour se destituer d'un bien à 1 700 000 euros ? Je vous avoue que ça pique un petit peu comme on dit effectivement donc c'est vrai que j'ai bien entendu l'histoire du bail emphytéotique, mais quels étaient les arguments de la MIRV pour dire que le projet ne pouvait être viable que s'il y avait la vente à 1 € ? C'est peut-être un problème juridique ou j'en sais rien, mais j'aimerais juste, avant de continuer, entendre cet argument.

M. Le Président : Je vais laisser répondre Philippe et Sébastien puisque de ce côté-là, c'est eux qui ont suivi beaucoup plus la partie administrative.

M. Patrick CESARI : moi, je veux quand même, pardonne-moi Sébastien, je veux intervenir. Je vais intervenir en tant que vice-président de la CARF. Je voudrais que votre débat ait lieu entre vous, c'est gênant même à la limite, essayez d'avoir ce débat entre vous. C'est un sujet suffisamment sérieux pour que vous l'ayez entre vous. C'est difficile pour nous de vous écouter, vous avez tous des raisons de vous exprimer et d'essayer de trouver à terme peut-être, un compromis, je n'en sais rien. Je voudrais dire la chose suivante, je ne veux pas

parler de solidarité quand on parle de ce projet. C'est pas de la solidarité, c'est du bon sens que d'investir de cette manière dans la vallée. On a un territoire d'exception. On a toujours dit que nous avec ces 15 communes, on était capable de rivaliser avec n'importe quel territoire. Pourquoi ? Parce qu'on offrait à la fois la montagne, la mer et un climat exceptionnel. On a besoin d'investir dans la vallée mais c'est même pas parce qu'il y a eu Alex, c'est tout simplement parce qu'on doit donner les moyens supplémentaires à la vallée. Comme on doit s'attacher, et comme tu le fais à Menton, à donner des moyens d'être toujours plus accueillants, de conserver nos labels à terme et d'être reconnues comme des villes touristiques d'exception où on vient avec plaisir, où on y vit avec plaisir. Donc moi, je ne parle pas de solidarité. Lorsque les communes des vallées ont été amenées à la communauté d'agglomération, nous savions que nous allions avoir à un moment donné à investir, ça ne nous a pas fait reculer. On a dit que pour exister, il fallait pas simplement que le littoral existe, il faut aussi que les vallées existent. Et ça, c'est un projet dont la démonstration a été faite par Philippe. Il a pris le temps, il a bien fait. Comment peut-on franchement ne pas adhérer ? Je l'ai dit en bureau, j'étais en face de Sébastien, j'ai dit "moi, je suis pour », parce qu'on n'a pas le droit de considérer que les vallées doivent vivre comme nous avons envie de vivre sur le littoral et il faut leur donner des atouts. Si on veut être un territoire reconnu comme nous le sommes aujourd'hui, il faut sans cesse que l'on investisse. On a un exemple avec Jean-Pierre VASSALLO et ce qui a été fait sur les hauteurs de Tende, mais on ne doit pas s'arrêter en marche, il faut continuer. Et c'est pour ça que ce n'est pas pour moi de la solidarité, c'est du bon sens. Ce sont des placements à terme pour la vallée, mais bien évidemment, par ricochet, pour la CARF. N'oubliez pas qu'on s'est toujours dit, et Jean-Pierre est là pour témoigner, qu'on a la possibilité d'en faire la promotion parce qu'on a des richesses tant culturelles, historiques, cultuelles et environnementales exceptionnelles. Mais il ne faut pas s'arrêter et croire que c'est suffisant pour demain appeler encore celles et ceux qui ont envie de nous visiter ou ceux qui ont envie de rester sur ce territoire et d'y vivre, de s'arrêter en chemin. Il faut poursuivre. Donc pour moi, il n'y a pas de solidarité, il y a du bon sens à examiner ce projet avec encore une fois, pardonnez-moi de vous le dire, à vous mentonnais, vous avez raison de débattre, franchement, mais on en parlait avec Jean-Jacques, on a envie d'être à l'écart de ce de ce débat, mais moi j'avais envie de m'exprimer en tant que vice-président. Ce qui est dit dans les statuts, c'est que ce qui concerne une commune doit être débattu par la commune, pas en séance communautaire, on est en décalage. On est tous des élus et on sait bien que rien n'est simple au sein d'un conseil municipal, il y a des décisions qui méritent quelquefois des observations qui peuvent déplaire, mais en tout cas, il faut en tenir compte. On a vu pour bâtir une charte ce qu'il a fallu faire. Donc, on comprend bien que pour un tel projet, les débats sont essentiels. Mais encore une fois, sachez et je le dis aux maires concernés de la vallée, ma position de vice-président, c'est oui à ce projet au niveau de la CARF, autant que vous l'entendiez comme ça, c'est clair. Et je vais vous dire que ce qui est remarquable, c'est que vous ayez vendu à la MIRV ce projet sans même que la CARF le soutienne. C'est dire que si ce premier pas était concluant sans le soutien de la CARF, imaginez demain l'État, la MIRV et la CARF solidaires sur ce projet. Je sais ce que ça suppose financièrement, pour moi, c'est du bon sens, c'est dans le cadre de ce que nous nous sommes dit il y a des années lorsqu'on a accueilli les villages de la vallée. On savait qu'à un moment donné la CARF allait devoir contribuer à des aménagements et aussi au développement touristique économique de la vallée, donc moi je m'y attendais un jour ou l'autre à avoir cela. La tempête Alex, c'est autre chose. Là c'est du bon sens parce que on est en train de bâtir l'avenir, donc Patrick CESARI, vice-président, à fond.

M. Jean-Mario LORENZI : c'est normal que les élus de Menton puissent avoir un avis différent.

M. Le Président : c'est normal qu'ils émettent des réserves. Ils sont conseillers communautaires comme les autres. Je veux dire on va avoir un débat en conseil municipal, il

n'aura pas lieu ici, par contre je trouve tout à fait normal que des réserves aient été émises.

Mme Sandra PAIRE : juste un un détail, on soutient ce projet qui est bien pour la vallée parce qu'il va la faire se développer économiquement et touristiquement, mais la manière dont ce dossier a été monté, c'est ça le problème. On peut le mettre à titre gratuit pendant 50 ans le château, ça m'est égal. Mais on va le vendre à l'euro symbolique ...

Mme Isabelle ALMONTE : oui, je voulais juste dire que j'étais particulièrement ravie de ce projet, d'une façon ou d'une autre, qu'il soit passé au conseil municipal ou au communautaire avant ou après, il y a la condition suspensive de l'autre, donc ça change rien. Par contre, moi je pense que le bail emphytéotique n'a pas été accepté parce qu'il y a déjà des constructions qui sont existantes. Dans un bail emphytéotique, souvent il y a l'engagement de construire et au bout de 99 ans en général ça revient au départ. C'est quelque chose de très simple la cession et nous à Menton on a eu la même chose à l'époque dans l'autre sens pour le terrain Boulard qui nous a été donné à l'euro symbolique par la BNP avec la construction, donc moi ça ne me choque pas.

M. Sébastien OLHARAN : on a déjà pas mal échangé notamment avec Sandra sur le sujet mais je suis d'accord en préalable avec ce qu'a dit Jean-Mario, c'est-à-dire que dans un monde idéal, ce débat aurait eu lieu d'abord à la mairie de Menton et ensuite à la CARF. La raison et l'unique raison pour laquelle ça se passe dans un ordre inversé, c'est parce que nous avons la MIRV qui nous demande à ce que les deux instances aient délibérées avant la fin du mois de novembre et que la date du conseil communautaire étant fixée avant celle du conseil municipal, les choses se passent un peu dans le désordre. C'est dommage parce que ça nous aurait évité de longs débats qui relèvent selon moi plus du conseil municipal de Menton que du conseil communautaire de la CARF. Sur le sujet du bail emphytéotique, on est en train de parler de financement dans le cadre du programme Avenir des Vallées et les attendus qui sont ceux de l'État pour un dossier au titre de la MIRV, et tous mes collègues de la Roya qui sont là peuvent en attester sur leurs propres projets, ne ressemblent à aucun autre dispositif de financement de l'État. Il nous demande des justificatifs qu'on ne nous demande en général jamais dans un dossier classique de demande de subvention parce que c'est un dispositif exceptionnel. L'État considère que ça va être scruté à la loupe et ils ont tous peur de voir débarquer Élise Lucet dans quelques années pour voir comment ont été utilisés ces crédits, et donc ils ont des exigences qu'il n'y a pas habituellement. Pour le projet du château de la Causéga, ils demandent à ce que la CARF puisse justifier de la propriété du château. On était bien conscient qu'il y avait d'autres options qui s'offraient à nous, encore que dire c'est l'intérêt communautaire, c'est chouette, on le file à la CARF, la CARF investit, après ça revient à Menton dans 50 ans, on pouvait déjà se dire que c'était peut-être pas tout à fait une solution idéale mais, quand bien même, la question ne s'est pas posée, enfin elle s'est posée avant et puis la MIRV a coupé court puisqu'ils voulaient que nous puissions justifier de la propriété du château pour nous subventionner là-dessus. Ce n'était pas nécessaire de le fournir préalablement au passage en comité de sélection, en revanche, c'est quelque chose qui nous est demandé pour que la MIRV fasse l'arrêté attributif de subvention, c'est la raison pour laquelle c'est cette option qui a été privilégiée. Mais quand bien même la MIRV nous aurait laissé le choix, à titre personnel, j'aurais trouvé quand même plus normal que la CARF, qui va être amenée à investir 2 millions d'euros dans cet équipement, en soit définitivement propriétaire. Ça ne m'aurait pas semblé tout à fait choquant. Après, je le dis du point de vue de la CARF et du point de vue d'un élu de la Roya, mais je comprends que des élus mentonnais puissent voir les choses différemment dans un certain nombre de cas. Ce que je veux dire aussi, c'est que ce n'est pas non plus un cadeau qui est fait par la ville de Menton à la CARF et encore moins à la vallée de la Roya. Ce château est à l'abandon depuis une éternité. Je pense, qu'y compris les mentonnais qui ont été en colonie de vacances quand ils étaient petits,

seront beaucoup plus heureux de voir ce lieu revivre avec un projet d'intérêt communautaire qui profitera aussi à Menton. D'ailleurs, étonnamment, quand il s'agit d'une action dans la Roya, on se dit c'est de la solidarité, c'est le littoral qui aide la Roya. Mais bizarrement, quand la Roya contribue via la CARF à des projets sur le littoral qui sont considérés d'intérêt communautaire, personne ne dit c'est de la solidarité, c'est quelque chose qui est tout à fait normal, qui a des projets qui bénéficient à l'ensemble des communes de la CARF, qui se situent d'ailleurs sur le littoral ou sur l'arrière-pays et que tout le monde contribue à ce titre-là. Quand c'était pour le citron de Menton, tout le monde considérait que c'était d'intérêt communautaire et tant pis s'il n'y a pas trop de citrons dans la Roya, de la même façon, quand il s'agit d'un projet qui va développer les filières castanéicoles, oléicoles, pastorales, ça profitera aussi à toute la CARF même si l'implantation est plutôt sur le territoire de la vallée de la Roya. Et ce que je veux dire quand je disais que c'était pas un cadeau et j'en terminerai par là, c'est que c'est un équipement qui non seulement est à l'abandon depuis longtemps, sur lequel tous les projets qui ont été envisagés ont toujours échoué ou pour lesquels un certain nombre d'études ont été réalisées qui montrent que c'était pas viable, notamment tout ce qui était projet hôtelier et c'est un équipement qui coûte à la ville de Menton sans qu'il y ait de réelles perspectives d'avoir un projet viable qui soit porté. Donc le céder à l'euro symbolique à la CARF, c'est pas faire un cadeau à la CARF, c'est au contraire donner une charge à la CARF puisque ce projet va coûter, quand bien même on a des financements. Considérer a fortiori que c'est un cadeau fait à la Roya, je trouve que c'est une mauvaise façon de voir les choses parce que c'est quelque chose qui va profiter à la CARF dans son intégralité. Peut-être que les cantines de Menton seraient ravies de pouvoir avoir un approvisionnement en circuit court sur la base de produits qui pourront être réalisés ou transformés au sein du château de la Causéga, auquel cas des retombées économiques pourront être encore plus concrètes y compris pour les mentonnais.

M. Cédric MONTEIRO : pour rebondir par rapport à ce que Sébastien vient d'évoquer, je pense qu'on en a déjà aussi discuté et j'ai toujours été le premier à déclarer et à voir l'inégalité de traitement qu'il pouvait y avoir sur certains dossiers entre le littoral et les vallées. On n'est pas là pour les opposer parce que je pars du principe qu'à partir du moment où on est dans un collectif, il doit être équitable pour tout le monde que ça soit en haut ou en bas, j'ouvre la parenthèse : ça fait 4 ans que je suis élu communautaire, je ne connaissais pas du tout l'institution, l'EPCI comme ça. Effectivement, quand je vois les fonds de concours entre l'arrière pays et le littoral, je vais parler plus pour Castellar parce que j'ai un peu plus d'attaches, je peux dire qu'il y aurait des besoins et il y a eu quand même un certain nombre de différences, je referme la parenthèse. La question encore une fois, n'est vraiment pas du tout sur le projet. C'est un projet pour lequel on se battra à 100 % même 200 %. Moi je trouve un peu fort de café que la MIRV impose automatiquement une condition sine qua non. Ensuite pour le financement il y aura quand même 50 000 € qui seront investis par la ville de Menton tous les ans sur 5 ans, c'est-à-dire 250 000 € on est d'accord ? Donc la ville va quand même contribuer. Donc encore une fois, alors je dis pas, c'est philosophique, c'est vraiment que je ne veux pas qu'on participe à nouveau.

M. Le Président : si vous êtes d'accord sur le projet, en tant que projet et en tant que conseiller communautaire, vous allez vous prononcer. Je pense qu'il y a une formule très simple pour que vous ne soyez pas en porte à faux. Je vous la donne pas mais vous la connaissez par cœur. Par contre, on débattrà dans le détail en conseil municipal mais aujourd'hui on arrête les débats...

M. Cédric MONTEIRO : ... je ne voulais pas qu'il y ait de malentendus entre tous les élus communautaires et ceux de l'arrière pays...

M. Philippe OUDOT : non mais il n'y en a pas, on a bien compris que le problème, comme l'ont souligné le Président et Sébastien, c'est sûr que ça aurait été préférable que ça passe d'abord à Menton, mais malheureusement le planning a fait qu'on délibère d'abord à la CARF et que dans quelques jours vous délibérerez à Menton. Je comprends bien votre position c'est normal qu'il y ait un vrai débat au conseil municipal sur un tel projet. Ça je le remets même pas en cause mais je crois qu'aujourd'hui on doit délibérer à la CARF.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

5 abstentions :

M. Eric FORMENTO, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, Mme Véronique BATONNIER

1°/ - AUTORISE l'acquisition à la ville de Menton de l'ensemble immobilier dénommé « Château de la Causéga », situé au 491, avenue de la Causéga, 06540 Fontan, pour le prix symbolique d'UN EURO (1 €).

2°/ - CONDITIONNE cette acquisition aux conditions cumulatives suivantes :

- l'engagement formel par la CARF de réaliser le projet d'intérêt général de création d'un lieu à vocation touristique et agricole innovant tel que précédemment décrit ;
- la réalisation de l'ensemble des travaux permettant au site de pouvoir accueillir du public, notamment par les travaux à finaliser sur le site de l'ordre de 420.000 € et la reconstruction de la route et de la maison du gardien, fortement endommagés par la tempête Alex d'octobre 2020 de l'ordre de 600.000 € ;
- l'octroi de la subvention de l'État au titre du fonds reconstruction exceptionnel Avenir Vallées pouvant aller jusqu'à 50% du coût total de dépense envisagé, soit 1.105.000 €.
- Le vote favorable par la ville de Menton de cette cession à l'euro symbolique.

3°/ - AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dûment mandaté à signer la promesse bilatérale de vente et d'achat avec la ville de Menton, afin de satisfaire au prérequis incontournable de la MIRV et de sécuriser l'obtention des financements d'État avant la fin du mois de novembre 2025.

4°/ - PRÉCISE que la dépense en résultant sera imputée au budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2026 : chapitre 21 fonction 6318 et compte 21352.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n° 217-2025 : Compte-rendu des décisions communautaires
M. Yves JUHEL

1°/ - PREND ACTE des décisions décisions communautaires suivantes :

N°54B/2025 : Acquisition de photocopieurs pour les services de la CARF auprès de la société EFICIENS

Acceptation de la proposition de la société E-FICIENS, sise 79 rue Pasteur 83210 LA FARLEDE, d'acheter six photocopieurs loués et présents dans les locaux de la CARF, pour un montant de 23.442,00 € TTC;

La dépense en résultant sera prévue sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif 2025, et répartie selon l'affectation des photocopieurs

- 10.140 € HT, soit 12.168 € TTC au budget principal : chapitre 21, fonction 020 et compte budgétaire 21838

- 9.395 € HT soit 11.274 € TTC au budget annexe de l'eau: chapitre 21 et compte budgétaire 2183

N°55/2025 : Modification du plan de service proposé par le SICTIAM - Maintenance, dépannage et fournitures - Photocopieurs de la CARF

Approbation de la modification du Plan De Service proposé par le SICTIAM sis 125 rue des Amandiers - CS 70257 - 06905 Sophia Antipolis, pour inclure la maintenance, le dépannage et la fourniture de consommables, et portant ajout des dépenses suivantes :

- copies N& B : 0,00229 E HT -copies couleurs : 0,0229 E HT.

N°56/2025 : Cotisation au centre de ressources en informations géographiques

Versement de la cotisation 2025 d'un montant de 4875 € HT.

Départ de M. Patrick CESARI à 19h56

M. Le Président : un mot sur le problème de la frontière de Saint-Ludovic : nous avons appris, par la presse, par des contacts, que la frontière serait donc fermée. On a donc eu aussitôt des discussions avec les services de l'État qui nous ont dit : « écoutez, nous on n'a pas eu de dialogue, on n'a pas été informés par la préfecture d'Imperia mais bon, il faut qu'on voit comment on peut arriver à régler les problèmes." Donc, j'ai eu une réunion peu de temps après avec le maire de Vintimille. Le sujet est très simple, la frontière va être fermée à partir du 13 novembre au niveau du tunnel, c'est-à-dire que les gens pourront passer le poste frontière, aller acheter leurs cigarettes ou leur pastis, ils pourront faire demi-tour et repartir. Ça va durer pendant disons un mois, un mois et demi. Les travaux auront lieu dans les deux tunnels entre la frontière et Latte. Donc c'est l'ANAS qui est propriétaire de la route, c'est l'ANAS qui est propriétaire des tunnels. On a obtenu que les 3 semaines de fêtes de fin d'année, Noël et jour de l'An, on ait une circulation alternée ainsi que pendant la fête du citron, parce que bien évidemment ça ne sera pas terminé pour le 14 février. Donc c'est ce qui est, pour l'instant, accordé et écrit, ce ne sont pas les accords internationaux, c'est plus local. Le problème qui va se poser, ça va être pour tous les gens qui viennent travailler d'Italie, tous les gens qui viennent de Sospel, Castellar, Gorbio qui vont travailler à Monaco ou qui viennent travailler à Menton ou ailleurs. Le passage ne se fera que par la frontière du haut bien évidemment, comme vous le savez sur le chemin qui mène du bord de mer à la frontière du haut, il y a au milieu le passage à niveau qui, aux heures de pointe va être fermé pendant 40 secondes tous les 20 minutes, à chaque fois qu'un train passera. Le reste du temps c'est un peu plus étalé mais aux heures de pointe ce sera toutes les 20 minutes. Donc le feu qui est en bas en face du port de Menton sera mis en clignotant en alterné. Il y aura un policier municipal qui sera là en permanence pour pouvoir fluidifier la circulation, même chose puisque beaucoup de gens passeront par le boulevard de Garavan et ceux qui connaissent Menton savent qu'il faut qu'on fasse le nécessaire pour qu'il n'y ait pas trop de monde qui arrive aussi bien du vieux château pour redescendre et se trouver sur la route qui mène à Castellar et sur laquelle on circule, même si c'est à deux sens, très difficilement. Donc il y aura un autre policier municipal qui sera là, il y aura une déviation qui sera utilisée si nécessaire par la route du Pian de manière à pouvoir désengorger le boulevard de Garavan, il y aura des panneaux d'informations qui

seront mis sur les voies de l'avenue de la porte de France pour expliquer aux gens que le tunnel sera fermé de telle date à telle date, on les mettra en place à partir de lundi prochain. Il y aura des communiqués qui seront fait sur le site de la ville. Le même communiqué sera envoyé à tous les maires de Castellar, Castillon, Gorbio, Sospel, Sainte-Agnès pour savoir s'ils souhaitent le mettre tel quel ou le modifier. On vous enverra à partir de vendredi ce communiqué, il sera remis bien sûr à la presse. L'ensemble de la police municipale sera à 80 % sur ce sujet-là, on sait très bien qu'il y aura quand même un joyeux cirque à certains horaires mais on ne peut pas faire autrement, donc on va faire tout ce qu'on peut pour limiter la casse. Voilà, je tenais à vous dire que les dispositions ont été prises, on a une réunion demain en visioconférence à nouveau avec la préfecture qui, pour être très honnête, en gros nous a dit « écoutez à Menton c'est votre problème » si ce n'est que l'avenue de la Porte de France et la Promenade du Soleil ce sont des routes départementales, je précise et le département a été associé à toutes les réunions qu'on a fait d'organisation à Menton et avec la préfecture, on a un feu vert pour faire ce qu'il faut, les prévenir s'il faut mettre en place un feu, on a carte blanche pour ne pas perdre de temps et le faire. La préfecture se décharge gentiment sur la ville comme d'habitude. Il y a des rapports qui vont être un peu plus fréquents entre la préfecture d'Imperia et la préfecture de Nice, on a des rapports constants avec le maire de Vintimille mais la réponse est la même : « moi je fais tout ce qu'on veut pour vous aider mais c'est pas moi, c'est la l'ANAS. »

M. Jean-Pierre VASSALLO : il faut savoir que l'ANAS fait ce qu'elle veut, quand elle veut, comme elle veut.

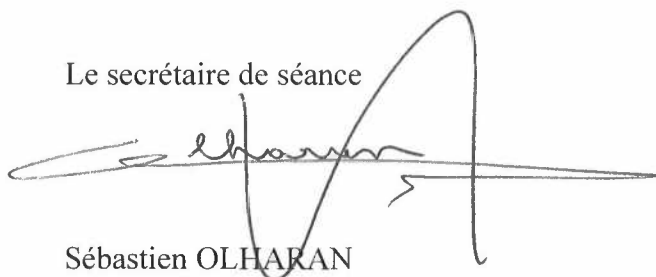
M. Cédric MONTEIRO : mais juste une petite question, est-ce qu'on n'aurait pas pu négocier avec la partie du péage ?

M. Le Président : on a aussi discuté de ça avec l'ANAS côté italien et avec Vinci Autoroutes côté français, malgré les travaux de 50 millions d'euros qu'ils ont fait, il y a encore plus de cirque maintenant qu'avant et l'ANAS refuse de faire des passages gratuits pour aller sur l'autoroute.

Merci, à bientôt.

La séance est levée à 20h01.

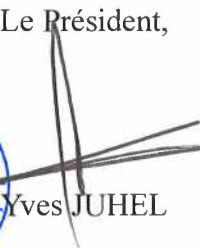
Le secrétaire de séance


Sébastien OLHARAN

Pour extrait conforme,

Le Président,




Yves JUHEL